

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

APPUI AU PROGRAMME DE MISE A
NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DES
ECOLES RURALES - APMNEER

MAROC

CODE DGCD : NN 3009880
CODE NAVISION : MOR10 040 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Table des matières

ABRÉVIATIONS.....	4
RÉSUMÉ.....	6
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	7
1 ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 LOCALISATION ET ÉTENDUE DU PROGRAMME	9
1.2 STRATÉGIES POLITIQUES NATIONALES ET CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	23
2.1 PRINCIPES DE L'INTERVENTION	23
2.2 PHASES D'INTERVENTION	24
2.3 LOCALISATION DU PROGRAMME	26
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	27
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL.....	27
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	27
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS.....	27
3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	27
3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	38
3.6 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	38
3.7 BÉNÉFICIAIRES	39
4 RESSOURCES	41
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES	41
4.2 RESSOURCES HUMAINES	42
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES	43
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	45
5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	45
5.1.1. CADRE LÉGAL.....	45
5.1.2. RESPONSABILITÉS DES PARTIES.....	45
5.2 RESPONSABILITÉS TECHNIQUES	45
5.3 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI	46
5.3.1. COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)	46
5.3.2. COMITÉ DE SUIVI.....	47
5.3.3. DIRECTION DU PROJET	48
5.4 GESTION OPÉRATIONNELLE.....	51
5.4.1. PROGRAMMATION.....	51
5.4.1.1. PLANIFICATION GLOBALE	51
5.4.1.2. PLANS D'ACTIVITÉS ANNUELS	51
5.4.2. PLANIFICATIONS ET RAPPORTAGES.....	51
5.4.2.1. RAPPORTS ET PLANIFICATION TRIMESTRIELLE OPÉRATIONNELLE.....	51
5.4.2.2. RAPPORTS ET PLANNINGS SEMESTRIELS.....	51
5.4.2.3. RAPPORTS ANNUELS	51
5.4.2.4. RAPPORT FINAL	52
5.4.3. SUIVI ÉVALUATION ET BACKSTOPPING	52
5.4.3.1. LIGNE DE BASE	52
5.4.3.2. SUIVI EN INTERNE	52

5.4.3.3.	SUIVI EXTERNE	53
5.4.3.4.	EVALUATION À MI-PARCOURS ET ÉVALUATION FINALE	53
5.5	GESTION FINANCIÈRE DE LA CONTRIBUTION BELGE	53
5.5.1	PRINCIPES DE GESTION.....	53
5.5.2	RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES	54
5.5.2.1	OUVERTURE D'UN COMPTE SPÉCIAL POUR LA COGESTION.....	54
5.5.2.2	MISE À DISPOSITION DES FONDS	55
5.5.2.3	PASSATION DES MARCHÉS	56
5.5.2.4	REMBOURSEMENT AU TRÉSOR PAR LE PROJET	57
5.5.2.5	CONTRIBUTION BELGE EN RÉGIE.....	57
5.6	RAPPORTAGE ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER	57
5.6.1	MARCHÉS PUBLICS	57
5.6.2	COMPTABILITÉ.....	57
5.6.3	PROGRAMMATION FINANCIÈRE	58
5.6.4	RAPPORTAGE FINANCIER AU COMITÉ DE PILOTAGE	58
5.7	GESTION BUDGÉTAIRE	58
5.8	AUDITS FINANCIERS.....	59
5.8.1	AUDITS PROJET	59
5.8.2	AUDIT CTB	59
5.9	MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF.....	59
5.10	CLÔTURE DE LA PRESTATION.....	60
6	THÈMES TRANSVERSAUX	62
6.1	ENVIRONNEMENT	62
6.2	GENRE	63
6.3	DROITS DE L'ENFANT.....	64
7	ANNEXES	65
7.1	CADRE LOGIQUE	65
7.2	CHRONOGRAMME	71
7.3	TDR PERSONNEL LONG TERME.....	72
7.4	EXEMPLE DE PROCESSUS DE SÉLECTION DE TYPE DE BLOCS SANITAIRES.....	85
7.5	CIRCUIT DE PAIEMENT PAR REMBOURSEMENT AU TRÉSOR.....	86
7.6	Liste des membres du Comité de suivi national du PMNEER.....	89

Abréviations

AAF	Assistant Administratif et Financier
ABH	Agence de Bassin Hydraulique
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
Ambabel	Ambassade de Belgique au Maroc
AP	Approche participative
APMNEER	Appui au Programme de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales (le projet en l'objet)
APD	Avant Projet Détaillé
APMTE	Associations de Pères, de Mères et de Tuteurs d'Elèves
APS	Avant Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CIE	Commission Interministérielle de l'Eau
CM	Commission Mixte
CNE	Conseil National de l'Environnement
COFIL	Comité de Pilotage du Projet
CTB	Coopération Technique Belge
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
Dhs	Dirhams 1EUR = 11,27Dhs (Sept 2010)
DP	Direction de Projet
DTF	Dossier Technique et Financier
EEU	Evacuation des Eaux Usées
EMP	Evaluation à Mi-parcours
EU	Eaux Usées
EUR	Euro
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
JBIC	Japanese Bank for International Cooperation
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
MATEE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MEF	Ministère de l'économie et des Finances
MI	Ministère de l'Intérieur
MS	Ministère de la Santé
ONEP	Office National de l'Eau Potable
PNA	Plan National d'Assainissement liquide
PIC	Programme Indicatif de Coopération

PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PDAIRE	Plans Directeurs d'Aménagements Intégrés des Ressources en Eau
PMNEER	Programme de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales
PNE	Plan national de l'Eau
RAF	Responsable Administratif et Financier
RDF	Rapport De Formulation
SEEE	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

Résumé

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC) maroco-belge pour la période 2010-2013, qui vise à promouvoir, par l'appui aux stratégies sectorielles de l'agriculture et de l'eau, le développement humain durable dans les zones de concentration de la coopération belge. La présente intervention a pour vocation d'appuyer le Programme de Mise à Niveau Environnemental des Ecoles Rurales (PMNEER), une initiative gouvernementale de 2008 qui a débouché sur une convention cadre entre le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique (MEN). Le budget global de l'appui belge à ce programme, est de 5 millions EUR, pour une durée de mise en œuvre de 6 ans, la convention spécifique étant de 7 ans. Le présent projet sera nommé sous l'acronyme APMNEER dans le présent document afin de le distinguer du Programme National.

Un premier objectif du projet est d'aider le Programme National à élaborer une stratégie, des outils méthodologiques et une planification appropriée pour réaliser son programme ambitieux, qui est de sensibiliser à l'environnement et d'équiper en structures sanitaires et en systèmes d'adduction d'eau quelques 17.500 écoles rurales en dix ans.

L'introduction de comportements appropriés face à l'entretien des blocs sanitaires, leur maintenance, l'hygiène, la protection de l'environnement en général et la promotion du genre est primordiale pour la réussite du projet, mais demeure un objectif particulièrement difficile à atteindre. Il passe par des formations de l'ensemble des intervenants et un accompagnement continu des écoles partenaires tout au long de la durée du projet. Il s'agit du deuxième objectif de l'intervention pour lequel des moyens conséquents ont été alloués.

L'équipement des écoles partenaires au projet via des blocs sanitaires bien conçus, favorisant l'emploi de technologies appropriées ainsi que des systèmes d'adduction d'eau et leur entretien dans les bassins du Souss-Massa-Draâ, de la Moulouya et du Loukkos constitue le troisième objectif de l'intervention.

Devant la nécessité de clarifier le contexte institutionnel, de réaliser certaines enquêtes de terrain, d'élaborer et de tester des outils méthodologiques et pédagogiques performants ainsi que d'expérimenter des technologies appropriées, voire l'emploi des énergies renouvelables, une phase pilote de dix-huit mois sera nécessaire. Cette phase d'expérimentation se concentrera sur deux provinces situées dans le Souss-Massa-Draâ. Cette concentration géographique limitera les problèmes logistiques et facilitera de ce fait le travail de préparation et d'expérimentation. Après évaluation et éventuelle adaptation, les activités du projet seront ensuite étendues à l'ensemble des trois régions, le Souss-Massa-Draâ restant une zone prioritaire.

Fiche analytique de l'intervention

N° d'intervention DGCD	3009880
Code Navision CTB	MOR1004001
Institution partenaire	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement
Durée de l'intervention	72 mois + 12 ¹
Date de l'intervention	Début 2011
Contribution du pays partenaire	18 804 000 Dirhams ²
Contribution belge	5.000.000 EUR
Secteur (codes CAD)	14030
Objectif global	Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des filles et garçons du milieu rural dans les régions du Souss-Massa-Draâ, de l'Oriental et du Nord
Objectif spécifique	Les filles et garçons des écoles primaires rurales ciblées ont pris conscience de l'importance de l'environnement et ont un accès durable aux installations sanitaires au niveau des écoles
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre institutionnel, la méthodologie et les outils de mise en œuvre du programme national PMNEER sont opérationnels. - La gestion sanitaire des écoles ciblées et la promotion des thèmes transversaux sont assurées grâce à l'implication des différents acteurs. - Les écoles ciblées disposent d'infrastructures sanitaires adaptées et gérées de façon durable.

Les modifications les plus importantes par rapport à la fiche d'identification sont:

- Afin de le distinguer du Programme National du même nom, la présente convention prend le titre d'Appui au Programme de Mise à Niveau Environnemental des Ecoles Rurales – APMNEER;
- La durée de mise en œuvre du projet, qui est passée de 5 à 6 ans, durée moyenne des projets de la CTB au Maroc;
- Pour la réalisation et la gestion du projet au niveau déconcentré, le Secrétariat

¹ Durée de la Convention Spécifique = 84 mois (72 mois de mise en œuvre et 12 mois de démarrage et clôture)

² Non compris la mise à disposition des ressources en eau dans les écoles bénéficiaires qui en sont dépourvues.

d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) ne désignera pas les ABH des trois régions-cibles comme entité administrative responsable, mais bien les Services de l'Eau ;

- Un troisième résultat a été introduit, il vise à préciser le cadre institutionnel du programme national du PMNEER et le doter en outils méthodologiques pour mener à bien sa tâche, qui est d'équiper quelques 17.500 écoles en 10 ans.
- L'intervention ambitieuse de couvrir environ 300 écoles, ce chiffre dépendant du coût unitaire final des blocs sanitaires et des systèmes d'adductions d'eau à réaliser dans le cadre du projet. Le projet APMNEER devrait avoir, notamment par le biais du Résultat 1, un effet de levier sur le Programme National. Le nombre de bénéficiaires indirects sera de ce fait bien plus important qu'initialement identifié.

1 Analyse de la situation

1.1 Localisation et étendue du programme

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC) maroco-belge pour la période 2010-2013, qui vise à promouvoir, par l'appui aux stratégies sectorielles de l'agriculture et de l'eau, le développement humain durable dans les zones de concentration de la coopération belge, les régions de Souss-Massa-Draâ, de l'Oriental et du Nord.

Pour ce faire, le présent projet se concentrera sur la région de Souss-Massa-Draâ, et les bassins de la Moulouya et du Loukkos, la priorité étant donnée à la première, celle-ci étant depuis près de 45 ans une zone de concentration géographique privilégiée des actions de coopération, en particulier dans le secteur de l'eau.

1.2 Stratégies politiques nationales et cadre institutionnel

1.2.1 Des réformes pour clarifier les mandats et améliorer la coordination

Face à la dégradation environnementale, due notamment au retard dans la réalisation des programmes d'assainissement – et à ses impacts sanitaires et économiques – le Maroc a initié des réformes majeures pour renforcer les politiques et les institutions de l'environnement. Les grands axes de ces réformes reposent à la fois sur le renforcement des institutions de coordination et d'intervention, le développement de la réglementation de l'environnement et la mise en place d'instruments économiques pour intégrer les coûts sociaux de la pollution et promouvoir la réalisation des projets de dépollution. Ils peuvent être résumés comme suit:

- **Transfert de la gestion des services d'assainissement** aux régies de distribution d'eau à partir de 1986 et instauration d'un système de recouvrement des coûts (redevance assainissement, Participation Premier Equipement ou PPE) pour les villes où une régie autonome gère le service de l'assainissement;
- **Création en 1991 de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement** au sein de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour coordonner les actions dans le secteur et aider les collectivités locales en matière de suivi des études et des travaux;
- Promulgation de la Loi 10-95 sur l'eau qui constitue un tournant décisif dans la **politique de la conservation, la protection et la gestion intégrée des ressources en eau** en réglementant les déversements et en instaurant un instrument de financement basé sur l'application des principes *préleveur-payeur* et *pollueur-payeur*;
- Elaboration en 1998 de l'étude du **Schéma Directeur National d'Assainissement Liquide** avec pour objectif majeur de planifier le développement du secteur de l'assainissement liquide;

- Promulgation de la Loi 31-00 qui charge l'ONEP de compétences pour la gestion des services d'assainissement liquide dans certains centres où il assure déjà le service de distribution d'eau, et dans le cas où les communes lui délègueraient cette nouvelle prérogative;
- Instauration d'un système de **recouvrement des coûts** à partir de 2001 (redevance assainissement, PPE) pour les centres où l'ONEP gère l'assainissement;
- **Le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat**, Présidé par SM le Roi Mohamed VI. Ayant pour base légale la loi 10-95 sur l'eau, le CSEC est chargé de formuler les orientations générales de la politique nationale de l'eau et du climat et d'examiner la stratégie nationale en matière de connaissance du climat et de son impact sur les ressources en eau, le plan national de l'eau et les plans d'aménagement intégré des ressources en eau. Le conseil accorde une importance particulière à la répartition de l'eau entre les secteurs usagers, aux transferts d'eau et aux dispositions de valorisation et de protection des ressources en eau. Bien que les missions assignées au conseil soient définies de manière exhaustive, le législateur a laissé au gouvernement la possibilité de soumettre à l'avis de cette instance tout autre sujet relatif à la politique nationale de l'eau.
- Adoption en 2002 de la nouvelle **Charte Communale**, confirmant les prérogatives des communes dans la gestion du service de l'assainissement et stipulant que le conseil communal décide de la création et de la gestion des services publics communaux, notamment dans le secteur de l'assainissement liquide.

1.2.2 Le rôle des principaux Départements Ministériels, organismes et établissements publics et privés intervenant dans le secteur de l'assainissement liquide

Pour mettre en oeuvre ces réformes, le rôle d'une série d'acteurs a été précisé, bien que le dispositif reste complexe. Il peut être résumé comme suit:

- **Les collectivités locales** ont la charge des services de l'eau potable et de l'assainissement et assurent directement ces services par leurs propres moyens ;
- **Le Ministère de l'Intérieur (MI)**, en tant que tutelle des collectivités locales, leur apporte l'assistance technique et la coordination en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement ;
- **Le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE)** est chargé notamment d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre de la politique du pays en matière de préservation de l'eau et de l'Environnement;
- **Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE)**, dont les attributions et mandats sont largement repris ci-dessous, est chargé de la coordination de la Politique de l'eau au Maroc ;
- **Le Ministère de la Santé (MS)** est chargé des aspects sanitaires liés à l'eau ;

- **Le Ministère des Affaires Economiques et Générales du Gouvernement** préside la Commission Interministérielle des Prix. Il intervient dans la réglementation des tarifs de l'assainissement et de l'eau potable à la production et à la distribution ;
- **Les Régies autonomes de distribution** sont des établissements publics locaux autonomes financièrement qui assurent la distribution de l'eau potable, de l'électricité et l'assainissement dans les grandes villes pour le compte des Communes ;
- **L'ONEP** est chargé de la distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement dans la mesure où une commune lui délèguerait ce service³;
- **Les ABH**, dont les conseils d'administration regroupent l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, sont chargées de planifier, d'organiser et de conduire la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Elles sont en outre chargées d'élaborer le PDAIRE et de veiller à son application ;
- **Les Services de l'Eau**, sont les entités déconcentrées du département de l'Eau (SEEE)⁴. Sous l'autorité du Secrétaire Général de ce département, le chef de Service coiffe une ou plusieurs provinces. Il est chargé de la mise en œuvre concrète des programmes menés par le Département de l'Eau ;
- **Les Services de l'Environnement** sont les entités déconcentrées du Département de l'Environnement (SEEE). Sous l'autorité du Secrétaire Général de ce département, le chef de service coiffe une région et est chargé de la mise en œuvre concrète des programmes menés par le Département de l'Environnement ;
- **Le secteur privé**, par le biais de sociétés délégataires – sociétés privées de droit marocain – peut être chargé de la distribution de l'eau potable, de l'électricité et de l'assainissement liquide par les communes;
- **Les associations** ont un rôle important à jouer en matière de plaidoyer, de sensibilisation, d'animation, de formation sur les questions liées à l'eau, à l'hygiène et à l'environnement. Ces associations d'usagers d'eau ont parfois un rôle de gestion.

1.2.3 Quelques acteurs clés du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural

Le SEEE : un rôle de coordination

La stratégie de l'eau est développée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), qui agit comme régulateur dans le secteur. Son pilotage opérationnel est assuré par des chefs de file nommés par le SEEE. Elle est ancrée sur les principes du partenariat local, de la territorialité au niveau des bassins hydrographiques, et est structurée autour d'objectifs à atteindre en termes de

³ L'ONEP ne peut se charger de l'assainissement d'une commune que s'il est l'opérateur de distribution.

⁴ Voir Organigramme du SEEE en annexe du RDF

préservation de la ressource.

Le SEEE dépend du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Les attributions de ce ministère sont définies par le décret n° 2-02841 du 29 novembre 2002. La liste des matières qui font l'objet d'une délégation d'attributions au SEEE a été définie par arrêté du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (2003). LE SEEE intervient de façon directe, par le biais des Services de l'Eau, entités déconcentrées au niveau des provinces. Il a également sous sa tutelle les ABH, agences chargées de l'étude, de la mobilisation et de la planification de l'utilisation des ressources en eau de leurs bassins hydrographiques respectifs, ainsi que du contrôle de leur gestion et des services de l'eau.

La politique de l'eau était jusqu'à présent centrée sur une gestion par l'offre. La nouvelle Stratégie Nationale de l'Eau vise à rééquilibrer la gestion de l'offre et la gestion de la demande.

Le renforcement organisationnel reste nécessaire pour mener à bien la mise en œuvre de ces objectifs tant au niveau central, au niveau des structures déconcentrées, que des ABH.

Les principaux acquis du SEEE dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement sont:

- **130 grands barrages** sont en service, totalisant une capacité de stockage de près de 17 milliards de m³;
- L'importante infrastructure réalisée permet **d'irriguer plus d'un million d'hectares**, de satisfaire l'ensemble des besoins en eau potable et de répondre pour partie aux besoins énergétiques du pays;
- Plusieurs ouvrages (barrages, digues, canaux...) assurent la **protection contre les inondations** de plaines (Gharb, Ziz, Draâ, ...) et de villes (Mohammedia, Settat, El Hajeb, Berkane, Sefrou, Berrechid, Ben Ahmed, Tan-Tan,...);
- Près de **90% des populations rurales ont accès à l'eau potable** grâce aux efforts entrepris dans le cadre du PAGER; des résultats salués par les Nations-Unies qui ont accordé en 2004 le prix du Service Public au Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement;
- Un **important réseau de mesures** climatologiques, hydrologiques, d'annonce de crues et de contrôle de la qualité de l'eau, couvrant l'ensemble des bassins versants du Royaume, permet le suivi et l'évaluation quantitatif et qualitatif du climat et des ressources en eau;
- Un système d'observation, de traitement et de **transmission des données météorologiques** aux normes et standards requis sont en place;
- Des **plans directeurs de développement des ressources en eau** des grandes régions hydrauliques sont élaborés et approuvés par le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat ; ces plans actualisés sont pris en compte dans un cadre cohérent pour la réalisation du Plan National de l'Eau.

Le Maroc a ainsi développé une véritable expertise, reconnue au niveau international,

dans le domaine de la gestion de l'eau. Des défis importants attendent néanmoins le Maroc dans les prochaines années, parmi lesquels :

- **Satisfaire les besoins en eau**, de plus en plus importants par la mobilisation des eaux de surface, la recherche d'eau souterraine et l'exploitation des ressources en eau non conventionnelles;
- **Assurer l'accès équilibré à l'eau** à l'ensemble des régions du pays, notamment par la réalisation d'importants ouvrages de transfert d'eau;
- Garantir la meilleure **protection** possible des villes, centres et plaines **contre les inondations**;
- **Gérer les ressources en eau** avec parcimonie, en promouvant l'économie d'utilisation et les pratiques de préservation ... ;
- **Soutenir la recherche** dans les domaines des ressources en eau, la météorologie et les changements climatiques pour une meilleure contribution au progrès socio-économique du pays et la réduction de sa vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

L'ONEP : un acteur incontournable

L'ONEP, sous tutelle officielle du MEMEE, est l'opérateur chargé de la planification de l'eau potable, de déterminer les besoins, d'obtenir la réservation des ressources et de coordonner les investissements. Il réalise et gère les infrastructures pour la mobilisation et le traitement de volumes nécessaires des centres pour lesquels il est mandaté et des provinces sahariennes. Il assure aussi les fonctions de surveillance, d'assistance et de conseil au gouvernement, aux administrations publiques et aux collectivités locales. Il est chargé de la gestion des services de distribution d'eau potable et des services d'assainissement liquide dans les communes qui la lui confient.

L'ONEP est donc un acteur incontournable dans le secteur de l'eau et bénéficie de nombreux soutiens dont celui de la Coopération Belge au développement.

Toutefois, il existe d'autres opérateurs de proximité qui exercent des compétences dans le secteur de l'eau, tels le SEEE, la DGH ou les ABH⁵. L'harmonisation est donc nécessaire non seulement entre bailleurs de fonds mais également entre opérateurs nationaux pour avoir les mêmes démarches et profiter des différentes d'expériences. Une bonne coordination entre l'ONEP et les autres intervenants est à renforcer en vue de promouvoir les approches assurant une bonne réalisation des projets et ainsi leur durabilité.

Les ABH : la référence au niveau du bassin hydrographique

La Loi sur l'eau attribue aux Agences de Bassin une mission très étendue. Responsables de la gestion et de la protection du domaine public hydraulique, les agences initient et mettent en oeuvre la politique de l'eau conformément aux dispositions de la Loi 10-95 sur l'eau (article 20) ainsi qu'aux orientations nationales et aux objectifs et enjeux propres à leur zone d'action. Dans ce cadre, elles ont notamment en charge la police de l'eau.

⁵ L'INDH agit comme financeur mais non comme opérateur.

Leurs moyens financiers sont constitués principalement de redevances sur l'utilisation du domaine public hydraulique (prélèvement d'eau et rejets de pollutions). Le décret 2-97-414 définit les modalités de fixation et de recouvrement des redevances pour l'utilisation de l'eau du Domaine Public Hydraulique (DPH).

Les ABH constituent une échelle pertinente pour une gestion territoriale de l'eau à l'échelle d'un bassin hydraulique. D'où, la pertinence de renforcer leurs capacités et d'organiser leur accompagnement. En effet, elles offrent en plus de leurs missions telles qu'elles sont définies par la Loi 10-95 :

- Le cadre adéquat pour mener une **gestion efficace et intégrée de l'eau** parce qu'elles constituent un ensemble homogène bien identifiable;
- Un **espace de rencontre**, de coordination et de mise en cohérence des actions de tous les intervenants au niveau de leur zone d'action;
- Un **lieu fédérateur** de tous les acteurs de la gestion de l'eau.

La plus-value des ABH dans le domaine de l'adduction d'eau et l'assainissement des écoles en milieu rural est moins évidente, dans la mesure où la résolution de tels problèmes se situe non pas à un niveau stratégique régional mais bien à une échelle localisée. Elle ne dispose en outre que rarement des ressources humaines requises au niveau provincial pour encadrer correctement le type d'interventions visé par le PMNEER. Il existe par contre au niveau de chaque province un Service de l'Eau, du ressort du SEEE, qui dispose de l'expertise technique pour mener à bien ce type de réalisations.

Le MEN : propriétaire et gestionnaire des écoles publiques

Principaux rôles et mandats du MEN

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MEN) est responsable de l'organisation de l'enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Il est chargé de mettre à disposition des citoyens des bâtiments scolaires sûrs, suffisamment spacieux et bien équipés. Le MEN est également chargé d'assurer la mise à disposition d'enseignants formés et en quantité suffisante ainsi que de pourvoir au budget de fonctionnement des écoles.

En milieu rural, les écoles restent souvent sous-équipées, notamment au plan sanitaire, et sont dotées de trop peu de moyens de fonctionnement pour assurer une maintenance effective des installations scolaires et la rétribution du personnel d'entretien.

L'action du MEN en milieu rural : stratégie et difficultés

En milieu rural, l'enseignement primaire est organisé en secteurs scolaires, chaque secteur comprenant une école mère, au niveau de la commune, dans laquelle travaille le directeur du secteur scolaire, et 3 écoles satellites dans les douars plus éloignés. Le Directeur est en charge des 4 unités scolaires. Les écoles mères ne sont pas forcément les plus grandes ni les mieux équipées. Faute de place et d'enseignants, les classes peuvent regrouper plusieurs niveaux d'enseignement, l'enseignement alterné (matin/après-midi) est aussi une solution dans certaines écoles. En milieu rural, les problèmes de recrutement et d'affectation sont réels.

Les femmes sont peu nombreuses au sein du corps enseignant. Les enseignants masculins, souvent originaires d'autres régions du pays, ne sont pas toujours bien acceptés par les parents des filles et jeunes filles. Les salaires sont peu attractifs et la reconnaissance liée au statut d'enseignant reste faible.

L'Ecole de la Réussite

Le gouvernement marocain, conscient de ces difficultés, souhaite redonner à l'école rurale la place qui lui revient, et a décidé de débloquer des fonds à cet effet. Le programme d'urgence cite l'école rurale comme une priorité, un programme de construction d'écoles communautaires est en phase de lancement.

Un autre chantier, déjà en activité depuis 2009, s'intitule les « écoles de la réussite ». Il consiste notamment en l'octroi d'un budget de 49.999 Dhs (environ 4 500 €) que cette Association de l'Ecole de la Réussite devra gérer au niveau de chaque secteur scolaire. Les projets à financer, via cette dotation, sont en principe discutés et décidés de manière collégiale au sein de l'équipe pédagogique. Cela redonne à l'équipe l'occasion de recenser les difficultés, de définir en commun des priorités et de voir chaque année une action d'amélioration menée au niveau des écoles (réfection d'un bâtiment, clôture, matériel pédagogique..).

Les questions d'entretien sanitaire, d'hygiène et d'environnement peuvent compter parmi ces projets potentiels.

Les écoles communautaires

Le Maroc s'est engagé dans un programme de promotion d'écoles communautaires devant répondre aux exigences de qualité et de rationalité de l'enseignement de base en milieu rural. Ces écoles devraient rassembler davantage d'enfants et être mieux dotées en équipement et en personnel. Ces écoles pourraient annoncer la fermeture de certaines écoles satellites ou leur ré affectation à d'autres usages (préscolaire, vie associative, alphabétisation..). Les écoles communautaires seraient dotées d'internats permettant aux enfants du milieu rural, y compris les jeunes filles, de se consacrer plus pleinement à leurs études en atténuant la pénibilité due aux transports. Ces écoles, nouvellement construites, seraient bien équipées en installations sanitaires et dotées de cantines.

Le programme d'urgence 2009 - 2012

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'Education et de la Formation, le MEN a élaboré un Programme d'Urgence ambitieux, pour la période 2009-2012. Ce programme s'organise autour des espaces d'intervention identifiés comme prioritaires par le rapport national sur l'état de l'Ecole et ses perspectives, élaboré par le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) en 2008. Le Principe directeur du Programme d'Urgence consiste à placer l'apprenant au cœur du Système d'Education et de Formation et mettre les autres piliers à son service. Le programme d'action proposé par le Programme d'Urgence vise à répondre à quatre objectifs clés :

1. Rendre effective l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ;
2. Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université ;

3. Affronter les problématiques transversales du système ;
4. Se donner les moyens de réussir.

Le programme d'urgence souligne également certains éléments pertinents pour la mise en œuvre du PMNEER, on peut citer parmi ceux-ci :

- La **généralisation de l'enseignement primaire** dans lequel le système n'a pas réalisé le changement quantitatif et qualitatif escompté;
- L'activation de la loi sur **l'enseignement obligatoire** pour préserver les acquis et donner à la généralisation de l'enseignement sa véritable signification;
- La poursuite de l'intérêt accordé au domaine de la **scolarité en milieu rural** de façon générale, **et de la jeune fille rurale** en particulier, en vue de consacrer le principe de l'égalité des chances;
- L'accélération du rythme de la **généralisation de l'enseignement**, en particulier la tranche d'âge comprise entre 12 et 15 ans dans l'enseignement secondaire collégial;
- La capitalisation des acquis dans le domaine de **l'égalité des sexes** et encouragement de toutes les initiatives visant à consolider ce principe.

1.2.4 Le programme de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales (PMNEER)

Le programme de Mise à Niveau environnementale des Ecoles Rurales (PMNEER) mis en œuvre par le gouvernement s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Maroc en matière de développement durable, en conformité avec les objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), le programme du Gouvernement, la Charte Nationale d'Education et de Formation et le Plan d'Urgence « *Najah 2009-2012* », visant à activer la mise en œuvre de cette charte, ainsi que les engagements du Maroc au niveau international. Il répond en outre aux initiatives internationales en la matière, particulièrement la «*Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement Durable* » déclarée par les Nations Unies en décembre 2002.

Les objectifs de ce programme sont, d'une part, la promotion des principes du développement durable au niveau des écoles rurales et, d'autre part, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie au sein de ces écoles, particulièrement à l'attention des jeunes filles.

L'école est reconnue par les autorités marocaines comme étant le milieu idéal pour inculquer aux nouvelles générations les notions de protection de l'environnement et d'hygiène de vie. Toutefois, un tel objectif n'est possible que dans le cadre de milieux favorables. Or, la majorité des écoles rurales sont dépourvues d'eau potable et de système d'assainissement.

1.2.4.1 La convention entre le SEEE et le MEN

En septembre 2008, une convention cadre a été signée entre le MEN et le SEEE. Par cette convention, la réalisation des volets du PMNEER relatifs à l'assainissement des

écoles rurales et de l'éducation environnementale a été déléguée au SEEE.

Cette convention vise à instaurer un cadre général de partenariat entre les deux ministères pour la réalisation du programme national du PMNEER qui concerne près de 17.500 écoles.

Le PMNEER, qui devrait s'étaler sur une période de 10 ans, a pour objectif l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie au sein des écoles rurales à travers la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et l'intégration de l'éducation sur le développement durable dans ces écoles.

Le programme s'articule autour de deux composantes. La première vise à doter 12.176 écoles rurales, incluant près de 2 millions d'écoliers, d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement; la deuxième porte sur des activités d'éducation au développement durable pour 17.499 écoles rurales via des kits pédagogiques, l'organisation d'expositions et de rencontres.

D'un coût global de 985 millions de dirhams, dont 100 millions prévus pour les activités de sensibilisation, la mise en oeuvre de ce programme sera financée par les contributions effectives des différents départements ministériels, organismes publics, bailleurs de fonds internationaux, collectivités locales, secteur privé, fondations et ONG.

Cette convention complète plusieurs programmes relatifs à l'assainissement liquide, aux déchets, à la lutte contre la pollution de l'air, à l'amélioration de la qualité des zones côtières et à la sauvegarde des oasis et des zones montagneuses qui sont en cours.

Pour le Ministère de l'Education Nationale, ce programme représenterait *"une expérience vivante ayant des cumuls palpables et tangibles dans l'optimisation des moyens propres à l'amélioration de la situation environnementale de l'espace scolaire, de ses équipements, ajouté à la sensibilisation des habitants ruraux au problème de la conservation de l'environnement par le biais des élèves"*.

Le directeur général de l'Office National de l'Eau Potable, a qualifié ce programme de *"pas de géant franchi par l'Etat"* dans le sens d'accompagner le développement du tissu éducatif dans les zones rurales qui *"enregistrent généralement un faible taux de scolarisation dû aux conditions d'accès difficiles et à l'absence d'infrastructures de base dont principalement l'eau potable et l'assainissement"*.

Beaucoup d'espoirs sont donc mis sur le PMNEER qui devrait notamment contribuer de manière significative à améliorer l'hygiène des élèves et la santé publique pour les acteurs et riverains de l'école, à lutter contre la déperdition scolaire des jeunes filles et à éviter les dégradations environnementales au niveau des espaces scolaires.

1.2.4.2 Des engagements respectifs

Dans le cadre de la convention de partenariat mentionnée ci-dessus, chaque partie a pris des engagements clairs, sauf en terme d'actions de sensibilisation; à savoir:

Engagements du MEN

- **Elaboration d'une cartographie** des institutions d'enseignement ayant des

besoins en approvisionnement en eau potable et/ou assainissement, en électricité et préparation d'une liste d'institutions programmées pour la construction;

- **Intégration de l'éducation à l'environnement** dans les programmes scolaires et les activités para scolaires;
- Autorisation des cadres d'enseignement à la **participation aux activités de sensibilisation des populations** sur l'importance de l'eau et de l'environnement;
- **Participation** à l'organisation d'événements en lien avec les clauses de la convention.

Engagements du SEEE

- **Faciliter l'adduction en eau potable** des institutions d'enseignement;
- **Mettre en place l'expertise technique** pour la recherche et l'application des solutions alternatives dans le but d'approvisionner les institutions de l'éducation et de l'enseignement public en eau potable et ce dans le cas d'absence de possibilités d'adduction au réseau dans le court terme;
- **Construction des blocs sanitaires**, installation des systèmes d'assainissement et création des espaces verts dans les institutions de l'éducation et de l'enseignement public;
- **Organisation des sessions de formation** sur l'éducation à l'environnement et les moyens de protection au profit des cadres d'enseignement et des élèves.

Engagements communs

- **Participation à la coordination** pour l'élaboration d'une circulaire commune orientée vers tous les services sous tutelle du ministère et les représentations régionales du Secrétariat d'Etat pour information, coordination et coopération;
- Participation à la **mobilisation d'autres partenaires** afin de faciliter leur adhésion au financement des différentes actions programmées;
- **Mise à la disposition de tous les moyens nécessaires**, ressources humaines, locaux et équipements, dans la limite du possible et en respect des textes législatifs et organisationnels en vigueur;
- Coordination continue entre les deux parties via la **désignation d'interlocuteurs permanents**;
- **Elaboration des plans de communication** pour la sensibilisation des enfants et jeunes vis-à-vis des thèmes liés au développement durable et à la protection de l'environnement;
- **Mobilisation commune des fonds nécessaires** à la mise en œuvre des actions programmées (fonds des ONG nationales et internationales, collectivités locales et tout autre participant) en impliquant toutes les organisations et instances pour la réalisation des objectifs fixés.

1.2.4.3 Les actions entreprises

Dans le but de contribuer aux objectifs d'amélioration du cadre environnemental de ces écoles, le SEEE a réalisé au début de l'année 2008 une opération pilote d'assainissement de 55 écoles dans 48 communes rurales. Les travaux incluait pour chaque école:

- Une fosse septique avec tampon de visite;
- Un puits perdu parfois sans fosse septique;
- Un ensemble de blocs sanitaires pour les filles, les garçons et les instituteurs avec des lavabos pour chaque type d'utilisateurs.

Au cours de l'année 2009, un montant de 25 Millions de Dhs a été délégué à 20 Services de l'Eau⁶, et a permis d'entamer l'assainissement de 148 nouvelles écoles rurales, ainsi que le raccordement en eau potable de 59 écoles. Ces opérations ont révélé que la mise à niveau de ces écoles était très attendue, non seulement par les enseignants mais également par les jeunes filles.

1.2.5 Le PMNEER – forces et faiblesses

Au vu de l'état général des écoles rurales dans le Royaume du Maroc, le PMNEER est un programme pertinent mais qui n'est pas dénué de risques. Voici repris sous forme de matrice les principales forces et faiblesses identifiées au cours de la formulation.

	Forces	Faiblesses
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - Programme issu de la volonté royale portant une attention accrue à l'école rurale et à la scolarisation des filles - Programme porté par un Secrétariat d'Etat volontaire - Programme pertinent et urgent - L'école reste, malgré ses carences, un facteur indispensable de promotion sociale, notamment pour les jeunes filles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cascade de responsabilités (MEN/SEEE/ABH/Communes/écoles...) avec risque de dilution ou de retard dans la prise de décision et la mise en œuvre - Programme très ambitieux : 17 500 écoles en 10 ans - Peu d'expérience dans le travail avec les écoles rurales - Va demander de gros moyens financiers à rechercher en interne et en externe - Dispersion géographique et multiplicité des contextes socioculturels et hydrogéologiques - Des enseignants peu formés, peu motivés et sans moyens d'agir - Des agents techniques surchargés au niveau des provinces - Pas de personnel d'entretien dans les écoles (concierge, gardien...)

⁶ Voir tableau de mise à niveau des écoles rurales pour l'année 2009, en annexe du RDF

	Opportunités	Menaces
Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des partenaires au développement - Intérêt politique au niveau local et national - Visibilité (presse) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'appropriation de l'école par les APMTE et la société civile en général - Peu d'intérêt apparent pour la question de l'hygiène scolaire et d'autres thèmes transversaux - Difficultés de coordination des acteurs - Difficultés techniques (raccordements...) - Précipitation dans la mise en œuvre des activités suite à des pressions politiques - Difficultés de mise en œuvre d'un plan de maintenance et d'entretien régulier et sur le long terme (pérennité) - Risque que <i>l'Ecole de la Réussite</i> ne joue pas son rôle

1.2.6 Les principaux défis du PMNEER

On ne peut que saluer l'effort de clarification des mandats respectifs à l'origine de la signature de la convention entre les deux ministères. Néanmoins, sur le terrain, la coordination entre acteurs, la prise de décision, le partage des responsabilités, la mise en œuvre effective des activités et leur supervision demanderont un vrai travail de synergie entre tous les intervenants. C'est là un des défis majeurs du programme, parmi d'autres identifiés.

Coordonner les acteurs du programme

Pour l'heure, des objectifs sont fixés, des budgets sont dégagés mais il reste difficile de percevoir la manière dont se répartissent les responsabilités entre les différents acteurs aux plans institutionnel, technique, et financier.

Si l'école rurale est le niveau sur lequel le programme doit se concentrer, le programme devra tenir compte de la chaîne complexe des intervenants et des responsabilités du niveau provincial jusqu'au niveau national en veillant à ce que chaque niveau joue son rôle de la manière la plus efficace et en évitant un excès de centralisation des décisions qui pourrait bloquer ou ralentir les processus. A cet égard, le rôle des ABH, mentionnés dans la fiche d'identification comme agences d'exécution, n'est pas encore clairement identifié.

La gestion et la mise en œuvre du PMNEER, suivant l'échéancier fixé sur 10 ans et la nécessité de garantir la pérennité des infrastructures, va demander une mobilisation des parties prenantes à toutes les échelles de l'administration. Les comités – nationaux et provinciaux – devront être opérationnels rapidement pour permettre une prise de décision effective; un partage concerté des responsabilités sera indispensable pour assurer la qualité des actions mises en œuvre, tant au niveau des infrastructures que des formations.

Définir une méthode de travail

Une étape préalable sera d'établir une méthodologie simple et efficace permettant de fixer les priorités et le planning de travail, d'attribuer à chacun le meilleur rôle suivant ses compétences et de garantir un usage efficace des ressources et un maintien à long terme des installations réalisées.

Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs

La mise en œuvre du PMNEER va demander de grandes capacités de planification, de coordination, de gestion, de contrôle, de rapportage dont ne disposent pas forcément le SEEE et les autres niveaux de pouvoir, tantôt par manque de personnel, tantôt suite à des carences de compétences qu'il conviendrait de palier.

S'approprier l'école rurale

La visite de 73 écoles rurales, la littérature étudiée et les rencontres et échanges organisés au cours de la formulation ont révélé la grande disparité de situations et l'écart important qui subsiste entre écoles urbaines et rurales. L'école rurale reste un « objet de l'Etat » la communauté attendant que l'Education Nationale subvienne à tous les besoins en équipement, infrastructure, maintenance et entretien. Elle est peu ouverte sur le monde environnant – on y voit peu d'activités menées par des associations (même si des exceptions existent) ou d'autres acteurs de la société civile. Les associations de parents d'élèves (APMTE) existent (c'est une obligation légale) mais restent peu actives et ne sont pas des forces de proposition ou d'initiative. Il en est de même pour les autres organes comme les comités de gestion.

Un des grands défis du programme sera d'arriver à mobiliser ces ressources autour et dans l'école pour faire de celle-ci un lieu de vie et d'éducation ancré sur le monde répondant aux attentes des usagers; ces dernières devant être exprimées, entendues et concrétisées.

Equiper les écoles en infrastructures sanitaires et mettre en place un système multi-acteurs garantissant leur entretien et leur maintenance dans le temps sera un moyen d'attirer l'attention sur l'école rurale, de la faire vivre et de proposer des dispositifs de concertation et de responsabilisation qui pourront être utilisés pour d'autres projets au sein de l'école rurale.

Redéployer des moyens pour le milieu rural

La question de l'assainissement en milieu scolaire n'est qu'une des multiples carences de l'école rurale. Malgré de gros efforts consentis ces dernières années pour revaloriser l'éducation en milieu rural, la grande majorité des écoles est toujours logée dans des bâtiments inadaptés (préfabriqués chauds en été et froids en hiver), trop petits (plusieurs niveaux ensemble), insuffisamment équipés (absence d'huisseries, chaises et bancs, eau potable.)...

L'absence de clôture est un problème récurrent et de nombreuses dégradations sont constatées, surtout pendant les périodes de vacances. Ces dégradations concernent aussi les équipements sanitaires. Les enseignants sont trop peu nombreux et leur salaire insuffisant. Très peu d'écoles ont un gardien/concierge pouvant assurer la surveillance et

l'entretien des bâtiments et équipements. Dans ce contexte, il restera difficile pour l'éducation nationale de veiller seule à la bonne utilisation, l'entretien quotidien et la maintenance des installations du PMNEER, tous les acteurs et usagers de l'école devront être mis à contribution. A terme, des solutions structurelles devront être trouvées.

Palier aux carences techniques

En dehors des aspects de coordination et d'entretien, se posent également des problèmes techniques. De nombreuses erreurs de conception, d'implantation ou de dimensionnement ont été constatées lors des visites de terrain. Les fosses septiques ne sont pas vidangées, faute de pompes et de camions citernes.

La revue des plans-types, l'introduction de technologies appropriées au contexte socioéconomique, climatique et géologique devrait dès lors être considérée. La formation du personnel technique de supervision sera également nécessaire pour garantir que les installations seront réalisées dans les règles de l'art et aptes à fonctionner.

Evaluer l'action

Les acteurs rencontrés s'accordent sur la nécessité d'une évaluation des premières activités du PMNEER pour tirer les enseignements de la première phase, poursuivre l'élaboration de la stratégie et garantir la pérennisation des ouvrages construits au niveau des écoles, l'entretien et maintenance des ouvrages étant particulièrement cruciaux pour la réussite du programme sur le moyen et long terme.

2 Orientations stratégiques

De nombreux défis attendent le Programme National du PMNEER, à commencer par la définition d'une stratégie d'intervention claire. Le présent projet, ici plus bas dénommé Appui au Programme de Mise à Niveau Environnemental des Ecoles Rurales (APMNEER) se propose donc d'aller au-delà de son objectif premier, soit la mise à disposition d'infrastructures sanitaires opérationnelles dans les écoles, et de tenter de répondre plus fondamentalement aux défis auxquels le Programme National doit faire face. Pour ce faire, le projet veillera à l'application d'une série de principes suivant trois phases de mise en oeuvre.

2.1 Principes de l'intervention

Les principes de l'intervention seront les suivants :

- **Un alignement sur le Programme National marocain** : La présente intervention est construite comme un appui à un Programme National. Les expériences et résultats obtenus dans le cadre du projet devront servir à l'atteinte des objectifs du Programme National, ses activités pouvant être répliquées dans d'autres zones d'intervention, via d'autres sources de financement. Pour ce faire, les instances composant le Comité de Suivi national du PMNEER seront membres de droit du Comité de Pilotage (COPIL) de la prestation. La liste des membres du Comité est reprise en annexe 7.6.
- **Elaboration d'outils pour la mise en œuvre du programme national**: le PMNEER étant encore en phase d'expérimentation, l'appui de la coopération belge servira de facto de phase d'élaboration des méthodes ainsi que des outils et de l'expertise nécessaire à la conduite future du programme ;
- **Le renforcement des capacités des institutions partenaires et des acteurs locaux** : La mise en œuvre du PMNEER nécessite un renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'éducation concernés. L'intervention veillera à doter le PMNEER d'outils d'aide à la prise de décision (base de données géo-référencées, critères d'éligibilité et de priorisation des établissements et des ouvrages) et à élaborer des programmes de renforcement des capacités pouvant être répliqués dans d'autres régions et provinces;
- **La délégation de responsabilités au niveau le plus approprié** (provinces, communes) : le projet devra être le plus possible géré pour ses aspects pratiques au niveau local, soit au plus près des écoles bénéficiaires et de ses utilisateurs et responsables, ceci afin de les responsabiliser et les impliquer. L'entité administrative mandatée au niveau déconcentré pour le suivi de l'exécution des marchés de travaux est donc le Service de l'Eau. Pour une implication effective des acteurs locaux, et en particulier des communes rurales, le Comité provincial, sous l'autorité du Gouverneur, aura la responsabilité de veiller à la synergie et à la cohérence des interventions. L'intervention veillera tout particulièrement à donner sens à l'article 8 de la Convention-cadre SEEE-MEN, qui vise à l'établissement de conventions au niveau régional entre les deux parties.

- **L'appropriation de l'école par ses usagers** et ses principaux acteurs : le programme sera aussi l'occasion de revaloriser l'école rurale et d'en faire un centre d'intérêt pour les populations locales. L'ouverture de l'école rurale au monde extérieur sera privilégiée, les associations locales seront incitées à contribuer aux activités de sensibilisation et de formation ;
- **Le suivi rapproché des travaux** d'infrastructures : des problèmes de conception, localisation, mise en œuvre et finalisation des infrastructures ayant été constatés, l'intervention veillera à accorder à la conception et au suivi des travaux une attention soutenue ;
- **La mise en place d'un système d'entretien et de maintenance** des infrastructures : la pérennité des réalisations ne sera garantie que si un système fiable et efficace d'entretien quotidien des installations et une maintenance régulière est effectuée. Il s'agit d'une condition majeure pour le succès de l'intervention ;
- **L'échange d'expériences** et la circulation de l'information : les études, enquêtes, recherches, évaluation et missions de suivi menées dans le cadre du projet seront largement partagées afin de communiquer à une audience la plus large possible les leçons apprises et amener d'autres intervenants à contribuer au PMNEER;
- **Le recueil de données** et d'indicateurs permettant à terme d'évaluer l'atteinte des résultats et de construire une expertise dans ce domaine : les études menées lors de la phase pilote du projet serviront notamment à recueillir et affiner les indicateurs et paramètres qui permettront à terme d'évaluer la réussite du programme sur des bases objectives et mesurables;
- Une **vision sectorielle des actions** de la coopération belge dans le domaine de l'eau: afin de garantir une vision cohérente de la coopération belge en matière d'eau et d'assainissement, des synergies seront recherchées entre l'ensemble des projets en cours de réalisation dans le secteur y compris ceux prévus dans le PIC 2010-2013. Dans la mesure du possible, l'échange d'expertise et de connaissance sera favorisé.

2.2 Phases d'intervention

Trois phases dans la mise en œuvre de l'intervention sont proposées comme suit:

1. Phase pilote

La première phase du projet sera consacrée à l'élaboration de la stratégie du programme et des outils nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que leur expérimentation dans deux provinces pilote. Durant cette phase les tâches suivantes devront être réalisées:

- Affinement, approbation et mise en place de critères d'éligibilité et de priorisation des écoles ;
- Clarification du rôle et des responsabilités de chaque acteur, y compris

les ABH;

- Opérationnalisation effective des organes de suivi et de mise en œuvre, tant au niveau central que provincial;
- Renforcement institutionnel des différents acteurs;
- Définition des modalités de coordination entre les divers partenaires marocains au niveau national et les bailleurs impliqués dans la mise en œuvre du PMNEER;
- Conception et expérimentation des divers outils techniques et de formation nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- Réhabilitation et construction d'un minimum de blocs sanitaires et de systèmes d'adduction d'eau devant couvrir les besoins prioritaires des 2 provinces identifiées; soit au moins 30 installations.

Cette volonté d'élaborer des outils pour la bonne exécution du Programme National résulte pour partie d'une prise de conscience du partenaire des carences du programme en ce domaine. Le projet devrait ainsi répondre à une demande qui n'avait pas été suffisamment explicitée durant la phase d'identification.

Pour réaliser ce programme ambitieux, dix-huit mois seront nécessaires. Ce délai peut paraître long mais il doit être relativisé au regard de la durée totale du projet (6 ans), l'ampleur et l'importance des activités à entreprendre – celles-ci étant essentielles pour la bonne exécution du Programme National – et les risques identifiés. 18 mois ne seront en effet pas de trop pour mobiliser les équipes, réaliser les appels d'offres des différentes études, mettre en place les structures institutionnelles et promulguer les différentes formations, développer une approche participative sur différents domaines tant techniques (plans-types incluant la dimension environnementale, logiciel de sélection des sites...) que pédagogiques (engagement des communautés au niveau des écoles...), et enfin expérimenter les outils dans les deux provinces.

2. Phase d'évaluation

Une fois les objectifs de la première phase atteints, une évaluation de la stratégie, de l'ensemble des activités et des outils développés sera réalisée au travers de l'Evaluation à Mi-parcours (EMP).

Sur base des résultats de cette évaluation et de leur approbation par le Comité de Pilotage du Projet (COFIL), les différents outils seront amendés.

3. Phase d'expansion

Les activités du projet seront ensuite étendues aux zones prioritaires des régions de Souss-Massa-Draâ, de l'Oriental et du Nord.

2.3 Localisation du programme

Conformément aux décisions prises lors de la XVIII^{ème} session de la Commission Mixte maroco-belge, tenue à Rabat le 24 novembre 2009, le programme sera localisé dans les régions du Souss-Massa-Draâ, du Nord et de l'Oriental.

Au vu de sa longue et fructueuse collaboration avec la Coopération belge et pour une efficacité logistique, les provinces de Zagora et de Tinghir dans le Souss-Massa-Drâa ont été identifiées comme étant les 2 provinces pilotes. Au vu de l'ampleur des tâches à réaliser durant la première phase et pour une meilleure gestion des risques, il n'est pas apparu raisonnable de travailler d'emblée sur deux bassins différents.

Au-delà de la phase pilote, ponctuée par un exercice d'évaluation et de capitalisation de première importance, les autres provinces et les bassins ciblés seront progressivement inclus dans le projet, selon une cadence décidée par le Comité de Pilotage.

3 Planification opérationnelle

3.1 Objectif général

L'objectif global de la prestation est de « *contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des filles et garçons du milieu rural dans les régions du Souss-Massa-Draâ, de l'Oriental et du Nord* ».

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique de la prestation est : « *les filles et garçons des écoles primaires rurales ciblées ont pris conscience de l'importance de l'environnement et ont un accès durable aux installations sanitaires au niveau des écoles* ».

3.3 Résultats attendus

Trois résultats ont été dégagés pour l'atteinte de l'objectif spécifique:

R1 *"Le cadre institutionnel, la méthodologie et les outils de mise en œuvre du programme national PMNEER sont opérationnels".*

R2 *"La gestion sanitaire des écoles ciblées et la promotion des thèmes transversaux sont assurées grâce à l'implication des différents acteurs".*

R3 *"Les écoles ciblées disposent d'infrastructures sanitaires adaptées et gérées de façon durable".*

3.4 Activités à mettre en œuvre

3.4.1 R1: Cadre institutionnel du PMNEER opérationnel

Bien que lancé en 2008, le Programme National du PMNEER ne dispose pas encore des moyens financiers suffisants pour doter les écoles rurales d'infrastructures sanitaires et d'eau potable comme prévu, ainsi que des moyens nécessaires pour assurer la maintenance et la durabilité des blocs sanitaires réalisés. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne le cadre institutionnel, le rôle et la place des ABH, tant dans la chaîne décisionnelle que dans la mise en œuvre des activités, ne sont pas clairement définis.

Au niveau central, l'existence d'un Comité de Suivi, comprenant le MEN, le Département de l'Eau et le Département de l'Environnement est un point d'ancrage du programme dans le futur. Pour un souci d'alignement sur des instances existantes, ce Comité de Suivi sera valorisé et encouragé, pour en faire un réel instrument d'aide à la prise de décision⁷. Ses membres seront conviés de fait aux COPIL du projet APMNEER.

Ce premier résultat appelle à la mise en œuvre d'une série d'activités, à savoir:

⁷ La liste comprenant les différents membres de ce Comité de Suivi au niveau Central se trouve en annexe du RDF.

1.1 Sur base d'une évaluation détaillée du programme national, définition de la stratégie institutionnelle et opérationnelle et mise en place effective des différents organes d'encadrement

Divers ouvrages ont été réalisés depuis le lancement du Programme National, tels que blocs sanitaires et systèmes d'adduction d'eau, ainsi que quelques campagnes de sensibilisation. Une évaluation tant technique qu'institutionnelle fouillée de ces activités sera utile afin d'en tirer toutes les leçons. Elle permettra d'étudier la pertinence du choix des priorités, la durabilité des ouvrages, leur niveau d'utilisation et d'entretien, la satisfaction des usagers... Elle sera également nécessaire pour mieux cerner le montage institutionnel actuel et définir ses forces et faiblesses. Le rôle, la responsabilité et le lien hiérarchique de chaque acteur, les éventuels blocages durant les phases de sélection, conception, suivi et paiement seront ainsi étudiés.

Sur base des résultats, une stratégie institutionnelle et opérationnelle, sera proposée, permettant de clarifier le rôle de chaque organe et accroître l'efficacité du montage institutionnel. C'est lors de cet exercice que le rôle des ABH sera clarifié. En tout état de cause, la stratégie proposée s'appuiera au niveau national sur un **Comité de Suivi National** renforcé, et au niveau local, d'une part, sur des **comités provinciaux** placés sous l'autorité du Gouverneur de la province et/ou préfecture concernée et, d'autre part, dans les écoles identifiées, sur des **conseils de gestion**⁸ des écoles effectivement constitués, opérationnels et motivés.

1.2 Réalisation d'une enquête socioculturelle et comportementale du monde rural relative aux questions sanitaires en milieu scolaire et inclusion des recommandations dans la stratégie du programme.

Une enquête socio-comportementale approfondie de terrain permettra de mieux appréhender la perception des élèves, parents, enseignants et responsables face à la problématique sanitaire en milieu scolaire ainsi que la question du genre. Cette enquête aura entre autre pour tâche de définir les différents types de blocages relatifs à l'utilisation et l'entretien des blocs sanitaires en milieu scolaire et les solutions acceptables par tous pour les surmonter. Elle couvrira un volume représentatif de personnes sondées par catégorie tout en veillant à couvrir équitablement les trois bassins du projet.

1.3 Inventaire des acteurs, méthodes et outils existants de sensibilisation environnementale et élaboration d'une stratégie et des outils appropriés aux besoins du projet.

Différents acteurs tant institutionnels qu'issus de la société civile ont une certaine expérience en matière de sensibilisation à l'environnement et d'animation/formation, à l'hygiène en milieu rural et à la promotion du genre. Il s'agira d'en dresser l'inventaire et d'analyser les différentes approches et méthodes ainsi que les outils et supports pédagogiques. Sur base de cette évaluation et la revue des meilleures pratiques internationales en la matière, une stratégie spécifique aux besoins du projet sera établie, incluant l'élaboration des différents supports et outils

⁸ Ces Conseils sont obligatoires mais ne sont pas systématiquement constitués ni effectifs.

pédagogiques nécessaires (kits et valises pédagogiques, jeux, piécettes, posters, films...) ainsi que les modules de formation nécessaires à leur application, en arabe, en français et en tamazight.

Au-delà de la question sanitaire, la gestion des déchets solides au sein des enceintes scolaires, pour l'heure délaissée, devra être abordée par souci de préservation de l'environnement.

Cette activité comprendra également l'identification et la formation des acteurs de terrain qui mettront concrètement en œuvre les campagnes de sensibilisation à l'hygiène, l'environnement et le genre.

1.4 Elaboration participative et expérimentation d'une méthode et d'un outil informatique géo référencé de sélection des écoles bénéficiaires suivant des critères objectifs normés.

La documentation du PMNEER fait état de quelques 17.000 écoles ne disposant pas d'infrastructures sanitaires opérationnelles. Face à l'ampleur des besoins, le programme ne dispose pas pour l'heure d'un réel plan d'actions et d'une méthodologie clairement définie pour sélectionner les sites prioritaires. Ainsi, des critères de priorité sont cités mais il n'existe pas de méthode pour pondérer les choix. Une procédure décisionnelle objectivée permettra d'aider les autorités locales à répondre au mieux aux urgences.

Pour être accepté par tous, le processus d'élaboration d'un tel outil doit être participatif et apte à intégrer les spécificités locales. Pour y parvenir une série d'étapes seront nécessaires, dont:

- Revoir, clarifier et pondérer de façon participative la liste des critères de sélection des sites - ceux-ci pouvant être spécifiques suivant les zones d'intervention;
- Corréler ces critères avec la géographie dynamique des implantations scolaires dans le monde rural (montagne, rural dispersé, douars, périurbain...) et tributaire des cadres programmatiques volontaristes du MEN (systématisation du préscolaire, écoles communautaires, écoles satellites...);
- Définir, tester et valider la pondération des différents paramètres et la formule mathématique (analyse multicritères) permettant de classifier les sites par priorité suivant des critères normés;
- Définir des critères objectifs de répartition géographique des besoins;
- Sur base de ces résultats, concevoir un logiciel qui, à l'aide de la base de données des écoles rurales (voir point 1.5 du Résultat 1) pourra appliquer rationnellement la formule mathématique choisie. Le logiciel devra permettre un ajustement des paramètres jusqu'à pleine satisfaction. Il devra être facile d'emploi et ne pas nécessiter une connaissance approfondie en informatique. Il permettra également de géo référencer les sites identifiés et les présenter sous forme de carte thématique.

Le logiciel sera développé sur base des demandes spécifiques de l'APMNEER. Il s'appuiera sur des logiciels standards de gestion de données et de systèmes d'information géographique de base. Sa mise au point se fera en concertation avec les différents acteurs et il sera régulièrement testé jusqu'à la pleine et entière satisfaction de ses utilisateurs. A la conception du logiciel sera jointe une phase de formation et de suivi adapté.

Au stade de la formulation, les critères suivants ont été pré-identifiés:

Critères d'éligibilité :

- Volonté avérée de l'école et de sa communauté de disposer d'infrastructures sanitaires et de les entretenir (signature d'un contrat entre le Comité provincial de suivi du projet et le Comité de gestion de l'école) ;
- Raccordement de l'école à un système existant d'approvisionnement en eau potable, ou, tout au moins, proximité d'un tel système (< 500 m) ;
- En cas de réhabilitation : prise en charge des blocs sanitaires dont (i) la construction date d'avant 2008 ; (ii) les coûts de réhabilitation ne dépassent 70% des coûts d'une nouvelle construction ; (iii) ni la stabilité ni l'implantation ne sont mises en cause.

Critères de priorité :

- Efficience : ratio coût/bénéficiaires ;
- Durabilité : appui du tissu associatif à l'école ; existence de clôture (ou volonté avérée de réalisation/réhabilitation de clôture) ;
- Impact non sexospécifique : nombre d'élèves bénéficiaires ; indice de déperdition des élèves ; indice de pauvreté de la communauté ;
- Impact sexospécifique : ratio filles/garçons ; indice de déperdition de la fille ; indice d'engagement de la fille.

Les critères d'éligibilité et de priorisation seront revus et affinés pour être ensuite approuvés par le Comité de Pilotage. La revue permettra entre autres d'inclure d'autres dimensions jugées pertinentes, mais difficilement traduisibles en critères mesurables (p.e. la prise en compte des dynamiques évolutives des écoles dans le monde rural : écoles communautaires, écoles-satellites, etc.).

Pour répondre au mieux à la réalité du terrain, l'importance d'un critère de priorité par rapport à un autre pourra varier suivant les spécificités des provinces. Un processus participatif d'approbation au niveau de chaque province finalisera la pondération entre ces critères. Une fois ce processus terminé, l'APMNEER veillera à ce que la priorité définie par les listes soit effectivement appliquée sans influence extérieure non objectivée. Tout litige sera rapporté au Comité de Pilotage qui veillera à bonne application des règles approuvées par tous.

Une certaine équité dans la distribution géographique se doit d'être introduite tant entre les trois bassins du projet, qu'entre les provinces et les communes qui les composent.

La présence de longue date de la coopération maroco-belge dans la zone du Souss-Massa-Draâ, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, justifie que

cette zone soit considérée en priorité et qu'elle recueille 50% des investissements du projet. La ventilation du solde entre les bassins de Moulouya et Loukkos sera basée suivant le critère de population. Ainsi 20% du budget d'investissement sera affecté à Moulouya et 30% à Loukkos.

Au sein de chaque bassin, la répartition entre les provinces se fera sur base de la population et du niveau de pauvreté, étant entendu que les régions les plus pauvres disposent de moins de moyens pour que les communautés suppléent au déficit d'investissement en équipement scolaire et à leur entretien.

Au niveau des provinces, la liste des écoles prioritaires, établie suivant des critères objectifs normés, servira de base pour le processus de sélection au niveau des comités provinciaux.. Il leur sera proposé comme principe que la première école prioritaire de chaque commune soit d'abord sélectionnée, puis la deuxième et ainsi de suite jusqu'à ce que le quota par province soit atteint.

1.5 En coordination avec les services concernés, élaboration par province d'une base de données informatisée de gestion des infrastructures scolaires et de leurs équipements sanitaires.

Pour l'heure, tant le MEN que les différents Services de l'Eau, ne disposent pas d'une base de données fiable reprenant les équipements scolaires et leur état. Un tel outil serait utile tant pour la planification que pour la gestion et la maintenance des infrastructures. Pour être efficace, cette base de données devrait être régulièrement mise à jour par des équipes proches du terrain. Le niveau provincial paraît être l'organe le plus approprié pour ce travail de suivi.

En collaboration avec les futurs usagers, le projet aura pour tâche de définir l'usage et les fonctionnalités à retenir, valider les critères à intégrer, sélectionner le logiciel le plus approprié garantissant la fiabilité et la convivialité de l'outil, élaborer la structure de la base de données, et enfin former et encadrer les équipes lors de son utilisation.

1.6 Renforcement des capacités des différents acteurs institutionnels du programme via une série d'actions.

Une fois les différents acteurs institutionnels identifiés et leur champ de responsabilité clairement établi, il conviendra de dresser de façon participative un état des lieux détaillé des besoins en formation. Un programme sera ensuite établi comprenant des formations continues, des séminaires thématiques et techniques, des programmes de sensibilisation relatifs aux thèmes transversaux du genre et de l'environnement, ainsi que la participation ou l'organisation de conférences et de voyages d'études.

Différents thèmes ont été pré-identifiés, dont:

- La sensibilisation à la préservation de l'environnement – plus particulièrement au cycle de l'eau, la préservation de la ressource, la mise en valeur des eaux usées, le recyclage, la gestion des déchets solides;
- L'hygiène et la santé en milieu scolaire notamment à destination des filles et

des jeunes filles ;

- La question du genre dans l'éducation;
- La planification stratégique;
- La gestion et la maintenance des édifices publics;
- Les techniques de participation et d'animation communautaire dans le monde rural;
- Des notions de gestion pour les comités de gestion scolaires;
- ...

1.7 Equipement des différents services en charge de la mise en œuvre du projet.

Différents comités, organes et instances, tant publiques qu'associatives, seront amenés à jouer un rôle actif dans la préparation et le suivi du projet. Certains ne sont pas suffisamment équipés pour réaliser pleinement leurs tâches, tels par exemple, les Services de l'Eau au niveau provincial qui ne disposent pas de kits bactériologiques d'analyse de l'eau.

Sur base de demandes motivées, le Comité de pilotage pourra décider de suppléer pour tout ou partie à ces manquements afin de garantir que l'ensemble des activités prévues par le projet sera correctement réalisé dans les zones d'interventions.

1.8 Communication externe sur le programme national et ses résultats auprès du public cible et échanges et diffusion des leçons apprises auprès du personnel technique et institutionnel concerné tant au niveau national qu'international.

Le présent projet vient en appui direct au PMNEER qui ne dispose pas d'une image très précise auprès du public-cible. Une première tâche importante en matière de communication sera donc de faire connaître l'existence du programme auprès des différents acteurs. Il importe en effet que les conseils de gestion scolaires et les associations locales soient au fait de l'existence du programme pour qu'ils puissent manifester leur intérêt à en bénéficier.

Le deuxième objectif de cette activité est de capitaliser l'expérience acquise durant la mise en œuvre du programme et d'en faire bénéficier un maximum d'acteurs institutionnels nationaux, voire internationaux. En effet, divers acteurs sont concernés par la problématique sanitaire en milieu scolaire tant au Maroc que dans les pays du Maghreb. Il serait par conséquent judicieux de diffuser auprès d'eux les leçons apprises du programme.

Une stratégie de communication du projet devrait dès lors être établie comprenant au moins:

- Des campagnes de sensibilisation auprès des parents d'élèves et des écoles rurales avant le lancement des activités dans leur province;
- Un travail de mise en réseau de tous les acteurs du monde de

l'assainissement en milieu rural marocain;

- Mise en synergie des autres projets soutenus par la coopération belge ;
- La dissémination des leçons apprises via différents vecteurs, publications, CDROM, site internet...

En préalable à son application, la stratégie sera approuvée par le comité de pilotage du projet en concertation avec les autres bailleurs impliqués dans le programme.

3.4.2 R2: Gestion sanitaire des écoles ciblées assurées

2.1 Etat des lieux complet des conditions sanitaires, de la gestion sanitaire, de l'encadrement des écoles – incluant la collecte et encodage des informations nécessaires dans la base de données des équipements scolaires – ainsi que toutes données nécessaires à l'évaluation future des indicateurs.

Une étude « ligne de base » (*baseline study*) sera nécessaire au début du projet pour dresser un état des lieux complet de la situation dans les deux provinces pilotes, incluant la collecte et l'encodage des données requises à la constitution de la base de données des équipements scolaires décrite en point 1.5 du Résultat 1. Durant cette phase, toutes les données nécessaires à l'évaluation ultérieure des indicateurs du projet seront également collectées. Cette 'photographie' initiale devrait également permettre de mieux comprendre les blocages observés dans la gestion, l'encadrement et la maintenance des écoles.

Sur base de l'expérience acquise durant la première phase du projet, cet exercice sera réalisé de manière plus concise dans toutes les zones d'intervention du projet durant sa 3^{ème} phase de réalisation.

2.2 Sur base des demandes formulées par les écoles, définition des priorités d'intervention à l'aide des outils élaborés par le projet dans les deux provinces pilotes, puis généralisation à d'autres provinces.

Dans le cadre d'une mise en application du logiciel d'aide à la sélection des sites décrit au point 1.4 du Résultat 1, et après la campagne de sensibilisation des communautés des deux provinces pilotes, la sélection des sites d'intervention prioritaires sera établie sur base de demandes explicites des écoles. Le projet veillera à ce que cette sélection se fasse de manière objective suivant les règles dûment approuvées, sans influence de pression extérieure d'aucune sorte.

La signature d'un contrat spécifique établi entre le Comité provincial du suivi du projet et le Conseil de gestion des écoles sélectionnées devient ainsi un préalable. Seront repris dans ce contrat les engagements de chaque partie, les moyens de contrôle, les éventuelles pénalités, le calendrier d'intervention ainsi que toute autre information utile. Seront ainsi explicités les modalités d'entretien des blocs sanitaires, les procédures et moyens alloués à la maintenance des équipements, les autres engagements de la communauté relatifs à l'hygiène et la propreté au sein de l'enceinte scolaire, ainsi que les différentes mesures visant à la préservation de l'environnement au sein de l'école et du douar en général et les moyens pour

favoriser la scolarisation des filles.

Durant la phase pilote du projet les procédures et outils de sélection ainsi que les instruments contractuels seront testés pour être éventuellement amendés.

On entend par équipement sanitaire des écoles rurales, les éléments suivants :

- Le nombre de toilettes requis pour un effectif d'élèves donné. Ce nombre de toilettes devrait être en principe déduit à partir d'un ratio ou indicateur standard, défini par la Direction du projet, si ce n'est pas par le PMNEER. Il apparaît qu'il n'existe pas de norme nationale ;
- Le nombre de lavabos également requis pour un effectif d'élèves donné (généralement rapporté à une unité logarithmique : 10, 100, 1000 élèves, etc.).
- Le nombre de blocs sanitaires ou de fosses septiques à réhabiliter, fonction également de l'espace disponible et du nombre de toilettes à traiter (en cas de réhabilitation ou de mise à niveau)

2.3 Sensibilisation continue du personnel pédagogique – comités de gestion, associations de parents, élèves et autres intervenants – de l'ensemble des écoles ciblées par le programme national dans les deux provinces pilotes aux questions environnementales et du genre, puis généralisation à d'autres provinces.

S'il est techniquement relativement aisé de construire des toilettes, il est bien plus complexe de changer les mentalités afin qu'elles soient correctement utilisées et entretenues. Il s'agira ici de mettre en pratique la stratégie du projet en la matière via l'application des outils de sensibilisation appropriés exposés en point 1.3 du Résultat 1 et ce durant toute la phase de mise en œuvre du projet dans les zones concernées. Les actions ponctuelles ayant montré leurs limites, il importe en effet de développer une stratégie cohérente inscrite dans la continuité.

Différentes activités tant spécifiques – de type campagne de sensibilisation, posters, pièces de théâtres... – que d'accompagnement continu – visites régulières, partage d'expériences, animation de comités d'encadrement... – seront développées par des équipes d'animateurs/trices. Par leurs actions de proximité auprès des communautés, direction d'écoles, comités de gestion scolaires, associations locales..., ces équipes auront pour but d'éveiller les consciences et de pérenniser les changements comportementaux.

Un accompagnement de proximité sera donc assuré après l'installation des équipements. Il veillera à la mise en œuvre de pratiques de bonne gestion, comme un entretien effectif et régulier des installations, leur maintenance, l'application des principes de bonne gestion des déchets solides, des campagnes de sensibilisation régulières des usagers... via des visites de contrôle, des ateliers de sensibilisation, des formations... Ces actions concerneront non seulement les écoles partenaires du projet mais, dans la mesure du possible, également celles ayant bénéficié d'un appui du Programme National dans la zone concernée, et ce dans les limites des ressources tant humaines que financières du projet.

2.4 Echanges d'expériences de gestion scolaire entre comités de gestion

Le succès d'une bonne gestion des équipements scolaires dépend largement de la motivation du directeur et du comité de gestion scolaire, ainsi que du soutien de la communauté envers son école. Une telle motivation peut-être stimulée par un travail de proximité mais également par des échanges formels et informels entre écoles afin que celles chez qui des manquements sont observés puissent constater, auprès de celles plus performantes, comment les systèmes ont été mis en place. De tels échanges se feront par des visites de terrain, réunions de suivis et d'échanges entre différents pouvoirs organisateurs, newsletters et autre.

3.4.3 R3: Construction et maintenance d'équipements sanitaires adaptés

3.1 Expérimentation et évaluation de technologies appropriées d'assainissement écologique – toilettes sèches, biogaz et autre – ainsi que des petites installations de production d'énergie renouvelable en milieu scolaire rural dans les 2 provinces pilotes.

Si l'enseignement de l'hygiène et la prise de responsabilité communautaire joue un rôle certain sur le succès d'un programme de construction de toilettes, le choix d'une technologie de blocs sanitaires appropriée est tout aussi important. Il serait ainsi bon de s'interroger tant sur la pertinence du choix de système requérant l'emploi de l'eau dans un pays où le stress hydraulique augmente que sur la non valorisation des excréta dans un pays agricole manquant de matière organique nutritive. Une réflexion approfondie tant sur le choix des grands principes technologiques que sur le détail de leur mise en œuvre – ainsi par exemple la question de la vidange des fosses septiques – est donc nécessaire en se référant aux expériences déjà réalisées au Maroc et dans la région. En appui à cette réflexion, une méthodologie de sélection objectivée du type de blocs sanitaires devrait être établie sur la base de l'annexe présentée en 7.4.

Dans un deuxième temps, l'expérimentation des technologies les plus prometteuses sera nécessaire afin de les confronter avec la réalité locale tant physique, climatique que culturelle.

Par ailleurs, au vu des besoins dans les zones les plus reculées, il serait opportun d'étudier la faisabilité de l'introduction de systèmes de production d'énergies renouvelables à titre expérimental. De telles expériences devraient permettre aux différents acteurs institutionnels de prendre conscience de la problématique des changements climatiques et de la nécessité de développer des sources d'énergies non fossiles en milieu scolaire rural alors que la demande énergétique va en augmentant, notamment pour répondre à la fracture numérique.

3.2 Revue des normes et des différents modèles d'équipements sanitaires en vue de l'optimalisation du modèle-type.

Différents modèles de blocs de toilettes ont été expérimentés au Maroc par le SEEE, l'ONEP, le MEN, l'INDH ainsi que par d'autres opérateurs. Si un exercice de

compilation et de capitalisation de ces expériences a été fait dans le passé, les deux modèles retenus pour le présent programme par le SEEE restent perfectibles. Il conviendrait donc de revoir ces modèles et d'élargir la revue à d'autres expériences internationales tout en incluant l'analyse des résultats de l'expérimentation des concepts innovants développés au point 3.1.

De cet exercice devrait sortir un design qui tienne compte au mieux d'une série de critères tels que:

- L'optimisation de l'emploi des espaces et des matériaux pour un meilleur ratio coût/efficacité;
- L'intégration effective des notions du genre (préservation de l'intimité, accès aux filles, aux handicapés...), de l'environnement, de contexte socioculturel et climatique dans la conception du projet (limitation des risques de pollution, matériaux non vorace en énergie durant leur fabrication et mise en œuvre, ventilation...)
- La facilité d'entretien et la minimisation des coûts de maintenance ;
- La possibilité de récupérer les boues pour un usage agricole ou toute autre forme de valorisation (biogaz) ;

Dans ce cadre, une réflexion sera portée sur la question de la maintenance des fosses septiques en concertation avec les communes rurales. Les zones rurales sont exemptes de système de vidange de fosses. Particuliers et institutions sont dès lors contraints de construire une nouvelle fosse une fois l'initiale pleine. Il faudra donc soit intégrer ce coût dans les calculs, soit étudier les alternatives.

Par ailleurs, l'adéquation nécessaire entre le nombre de toilettes mises à disposition et le nombre d'élèves, devra être clarifiée. Une source ministérielle parle d'une toilette par classe, ce qui est encore bien bas par rapport à d'autres contextes et qui n'est pas systématiquement respecté. L'optimisation du ratio en fonction des usages et besoins réels devra être établie via des questionnaires et des observations de terrain.

3.3 Elaboration participative et application d'une stratégie en matière de maintenance des équipements sanitaires et des systèmes d'adduction d'eau des écoles cibles.

En concertation avec toutes les parties, une stratégie réaliste et durable de gestion de la petite et grande maintenance des équipements fournis par l'APMNEER sera élaborée. Elle définira les responsabilités ainsi que les modalités de financement en s'assurant de l'opérationnalité effective de l'approche. Tant les communautés que le MEN seront sollicités.

Une fois approuvée en comité de pilotage, la stratégie sera d'abord testée dans les deux provinces pilotes. Elle sera ensuite mise en application dans l'ensemble des zones bénéficiaires du présent projet, après d'éventuelles modifications.

3.4 Construction/ réhabilitation de systèmes d'adduction d'eau pour les écoles prioritaires ciblées dans les 2 provinces pilotes puis généralisation.

Cette activité, non prévue dans l'identification, devra demeurer une exception. La réhabilitation et le raccordement devront être motivés et argumentés, et ne seront éligibles que s'il y a risque de préjudice porté à l'atteinte des résultats de l'APMNEER.

Les travaux de réhabilitation de réseaux existants ainsi que l'extension de réseau d'adduction passant à proximité des écoles-cibles (à moins de 500m) seront réalisés en priorité, en conformité avec les normes et standards de construction du Royaume du Maroc. Ces réseaux viseront à l'alimentation en eau potable des écoles via des bornes fontaines ainsi que l'alimentation des blocs sanitaires.

L'extension de réseaux situés à plus grandes distances, voire la construction de réseaux spécifiques, sera ensuite considérée en veillant à ce que le coût par enfant reste acceptable. Ce type d'intervention sera dès lors réservé aux écoles à forte population scolaire. Tous les efforts tant au niveau provincial que national de concertation et de coordination avec les programmes nationaux de type PAGER, des initiatives communautaires ou privées ou d'autres bailleurs seront encouragés afin d'optimiser l'investissement et de partager les coûts.

Exceptionnellement, le forage de puits sera également considéré, pourvu que ces derniers soient implantés à l'intérieur de l'enceinte scolaire en amont hydrographique à 30 mètres d'une latrine, d'une fosse septique ou toute autre source de pollution et que leur profondeur soit calculée en tenant compte de la période la plus sèche de l'année. Si de telles installations sont destinées à la fourniture d'eau potable, le projet veillera à ce que les autorités compétentes disposent des moyens nécessaires pour réaliser les dispositifs appropriés de la désinfection systématique de l'eau, des contrôles annuels de qualité de l'eau (dont la présence de coliformes fécaux) et de nettoyage épisodique par des produits chlorés ou chaulés.

3.5 Construction/ réhabilitation des infrastructures sanitaires adéquates dans les écoles prioritaires ciblées ainsi que d'autres équipements connexes, tels que murs de clôture ou fosses d'enfouissement de déchets solides.

La réhabilitation des infrastructures sanitaires existantes devra également être une exception. D'une part, ceci permettra au projet APMNEER d'expérimenter davantage sur base d'infrastructures nouvelles. D'autre part, l'École de la Réussite a prévu une dotation de 49.999 dirhams annuels pour l'entretien et le fonctionnement de l'école – dotation qui peut être utilisée pour les réhabilitations à coût plutôt limité.

Ainsi, le projet APMNEER ne prendra en charge les réhabilitations qu'à hauteur de 20% des écoles cibles. En plus, le projet ne pourra pas prendre en charge de réhabilitation de blocs sanitaires construits dans le cadre du PMNEER en 2008, 2009 ou 2010.

Pour être éligibles, les coûts de réhabilitation ne devront pas dépasser 70% des coûts d'une nouvelle construction alors que la stabilité de l'équipement considéré ne devra pas être mise en cause, de même que son implantation.

De nouveaux équipements seront ensuite construits suivant la liste de priorité par province décrite au point 2.2 du Résultat 2. Ces équipements seront basés sur les standards de construction et le modèle-type établi durant l'exercice décrit au point 3.2 du Résultat 3. Des spécificités locales pourront apparaître, tenant compte des contraintes climatique et géologique spécifiques des différentes provinces.

Une attention particulière sera portée à l'implantation des équipements; se devant d'être disposés dans un endroit discret, à la fois éloigné de tout puits, facilement raccordable au réseau d'eau, aisément accessible par les usagers et exempt de risque de nuisance (zone inondable...).

En accord avec le projet, les comités provinciaux auront la possibilité d'octroyer une part de leur budget d'investissement du projet à la réparation, voire la construction d'enceintes autour des écoles, à condition que la communauté concernée contribue pour au moins 30% des travaux, sous forme de main-d'œuvre et/ou de support financier. Ces équipements seront réalisés via des matériaux durables et économiques et avec l'appui technique du projet.

Dans le cadre d'une politique cohérente de gestion des déchets solides au sein de l'enceinte scolaire, le projet veillera à ce que des fosses d'enfouissement de déchets soient réalisées dans chaque école.

3.6 Appui et formation continue des services concernés en matière de suivi de chantier.

Les Services de l'Eau des diverses provinces bénéficiaires en charge de la mise en œuvre des équipements seront appuyés par le projet durant les phases de sélection, préparation, appels d'offres et suivi de chantier. Une évaluation des outils et procédures de suivi de chantier sera réalisée et des propositions d'amélioration seront faites.

3.5 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs et sources de vérification sont repris dans le cadre logique

3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

3.6.1 Acteurs mandatés par la Convention Spécifique⁹

Le Ministère de l'Economie et des Finances assurera le suivi et la mise en œuvre financière pour la partie marocaine.

Au niveau national, le maître d'ouvrage de la prestation sera le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement. Au niveau central, le SEEE dispose au sein de son

⁹ Voir également 5.1.2 : Cadre légal et responsabilités administratives

organigramme d'une Division de l'Approvisionnement en Eau Potable des Populations Rurales qui est chargée, entre autre, du pilotage du PMNEER et du Programme de Mise à niveau des mosquées du Royaume.

La réalisation technique du projet sera assurée par les Services de l'Eau dans leur juridiction, en tant qu'unité administrative dépendant directement du SEEE. Les Services de l'Eau seront mandatés pour le suivi de l'exécution des marchés de travaux. Au vu de leur charge de travail déjà importante, ils recevront un support technique du projet.

3.6.2 Acteurs partenaires du programme, et non mandatés par la Convention Spécifique

Le programme s'inscrit comme un appui belge à la mise en œuvre de la Convention cadre de partenariat signée entre, d'une part, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique et, d'autre part, le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement.

Pour une implication effective des acteurs locaux, et en particulier des communes rurales, le Comité provincial, sous l'autorité du Gouverneur, aura la responsabilité de veiller à la synergie et à la cohérence des interventions.

Le Ministère de l'Education Nationale, en tant que propriétaire et gestionnaire des écoles sera également un partenaire important, notamment dans le cadre du volet de sensibilisation.

Les Délégations Provinciales de l'Education Nationale, en tant que représentants du MEN au niveau de chaque province, veilleront à la bonne collaboration des différentes écoles partenaires et joueront un rôle actif dans les activités de sensibilisation.

Pour rappel, les Directions Provinciales (DP) de l'ONEP pourront être chargées des branchements des écoles au système d'Adduction en Eau potable

Le succès du projet dépendra également de l'implication et de l'engagement des acteurs de la société civile à commencer par les associations de pères, mères et tuteurs d'élèves (APMTE) qui ont vocation à devenir de véritables relais entre l'école et leurs enfants. D'autres associations locales de promotion féminine ou de l'environnement pourront jouer un rôle important pour la mise en place d'actions de sensibilisation, d'éducation et de formation.

3.7 Bénéficiaires

Les groupes cibles directs de la prestation sont les élèves et le corps enseignant des écoles rurales situées dans les zones d'intervention du projet.

Les groupes cibles indirects sont, d'une part, les structures — déconcentrées et décentralisées — de l'Etat ainsi que de la société civile, et d'autre part les familles des filles et garçons du milieu rural dans les zones d'intervention de la prestation et du Programme National en général.

Les zones d'intervention sont les suivantes:

- Pour la région Souss-Massa-Draâ : les provinces de Taroudant, Tiznit, de Chtouka Ait Baha, Agadir Idaoutanane, Ouarzazate, Zagora, Tinghir, et Sidi Ifni ;
- Pour la zone de l'ABH de la Moulouya : les provinces d'Oujda-Angad, Jerada, Nador, Driouch et Berkane ;
- Pour la zone de l'ABH du Loukkos : les provinces de Tétouan, Al Hoceima et Chefchaouen.

Parmi ces trois zones, il est proposé de donner priorité, à la fois en termes de volume et en termes d'expérience pilote, à la zone Souss-Massa-Draâ. Plus spécifiquement les provinces de Zagora et de Tinghir seront les deux provinces pilotes du projet, sur base de propositions argumentées de l'équipe de gestion du projet.

4 Ressources

4.1 Ressources financières

4.1.1 Contribution belge

L'appui de la coopération belge au PMNEER est de 5.000.000 € (cinq millions d'euros) qui se répartissent de la manière suivante :

- Régie: 1 360 400 EUR
- Cogestion: 3 639 600 EUR

La réserve budgétaire globale présente 3,5% du montant total du budget. Elle se justifie par le fait qu'à ce stade les coûts inhérents à l'expansion géographique du projet en troisième phase sont difficiles à établir. Cette réserve doit servir à couvrir les frais non prévus pour la bonne exécution des activités, y compris les frais liés aux moyens généraux nécessaires à leur réalisation.

4.1.2 Contribution marocaine

La contribution marocaine s'élevant à 18.804.000 Dirhams s'exprimera sous diverses formes:

- Mise à disposition de l'ensemble du personnel nécessaire à la bonne exécution du projet tant au niveau du SEEE, du MEN que des services déconcentrés (Services des Eaux, Délégations provinciales de l'Education Nationale...), dont le responsable national de l'intervention à mi-temps;
- Mise à disposition des terrains pour la réalisation des ouvrages;
- Mise à disposition des divers locaux nécessaires pour les bureaux du projet, tant au niveau national que déconcentré, que pour les diverses activités de formation (national et provincial);
- Coordination avec d'autres programmes pour financer l'extension ou la création de nouveaux systèmes d'adduction d'eau de certaines écoles;
- Assurance des véhicules;
- Mise à disposition de chauffeurs pour les missions fréquentes sur le terrain ;
- Tout autre appui non financier nécessaire à la bonne exécution du projet.

Par ailleurs le SEEE reçoit chaque année un budget pour la mise en œuvre du Programme National PMNEER. Si ce montant ne peut-être compris comme une contribution financière effective à la présente convention, il n'en constitue pas moins un effort important du partenaire marocain à l'exécution de son objectif global et spécifique. Le SEEE veillera dans tous les cas à la bonne coordination sur le terrain des activités du PMNEER et de l'APMNEER.

Par ailleurs, une contribution marocaine supplémentaire veillera à la mise à disposition de

ressources en eau pour les écoles non raccordées.

4.2 Ressources humaines

Pour garantir l'atteinte des résultats, et compte tenu de l'impossibilité de l'administration partenaire d'ouvrir des postes nouveaux à recrutement, l'appui de la coopération belge au PMNEER sera mis en œuvre à l'aide des moyens humains suivants :

1. Assistance technique perlée dans le secteur de l'assainissement et de la sensibilisation. Cette assistance sera nécessaire pour insuffler un esprit d'innovation, d'expérimentation et une analyse critique sur l'ensemble des activités, surtout durant la première phase du projet. (forfait à mobiliser essentiellement durant la période d'exécution des études et d'expérimentation de la première phase ainsi qu'au début de la phase d'expansion);
2. Un ingénieur civil, co-responsable du projet durant toute la durée de la prestation. Il coordonne les aspects techniques et méthodologiques de l'intervention, effectue des missions de suivi sur le terrain de manière régulière, apporte un appui technique en matière d'assainissement, et rapporte au SEEE et à la CTB;
3. Un Responsable Administratif et Financier (RAF) sur toute la durée du projet. Il a la responsabilité de la gestion quotidienne de l'intervention au plan administratif et financier;
4. Un expert genre financé durant 8 mois par le projet de façon perlée. Il coordonne les aspects liés au genre. L'impact des conditions sanitaires en milieu scolaire sur la scolarisation des filles sera un axe important de réflexion. L'expert coordonnera les études, formations et activités de sensibilisation spécifiquement dédiées aux problématiques féminines ;
5. Un expert environnement financé durant 8 mois par le projet de façon perlée. Il coordonne les aspects liés à l'environnement (sensibilisation, identification et formation des acteurs locaux, recensement des outils pédagogiques utilisables, réalisation et coordination des études..). Il veille à la prise en compte des aspects environnementaux dans les réalisations techniques et à la promotion des innovations technologiques;
6. Quatre techniciens nationaux, spécialistes en assainissement. Ils appuient les services de l'eau dans la préparation et le suivi des projets ainsi que les aspects de maintenance;
7. Une équipe de six animateurs/trices forment et appuient les différents comités au niveau local aux problématiques liées à l'hygiène, l'entretien des équipements, la sensibilisation à l'environnement;
8. Un conseiller juridique (forfait) : il apporte un appui sur les questions juridiques liées au projet.

L'Assistance Technique perlée ainsi que les experts genre et environnement s'inscrivent

dans une politique de cohérence sectorielle en phase de conception visant au partage de l'expertise technique de la CTB sur plusieurs projets. Ils devraient être financés par différents projets du PIC 2010-2013. Ils seraient ainsi en poste sur une longue période et pourraient intervenir sur la présente prestation dans les moments opportuns.

4.3 Ressources matérielles

Le projet se déroulera en deux phases :

- Une première phase pilote, d'une durée de 18 mois, au niveau des provinces de Tinghir et de Zagora. Une base logistique sera installée au niveau du Service de l'Eau de Ouarzazate, avec de fréquents déplacements à Rabat, où l'équipe pourra disposer d'un local au sein du SEEE (voir plus bas).
- Une seconde phase d'extension, d'une durée de quatre ans et demi. L'évaluation à mi-parcours, avancée exceptionnellement au terme de la phase pilote, devra entériner le lieu d'implantation optimal de la direction du projet (Responsable, co-Responsable, RAF, Assistance Technique perlée et expertise associée). L'objectif étant d'être à la fois être le plus près du terrain – notamment dans les nouvelles zones d'intervention – et proche de Rabat, afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme National. Il sera a priori logique que la direction migre dans le Nord ou l'Oriental afin de superviser la phase d'extension, mais elle pourrait aussi bien être implantée à Rabat – mieux placée entre les trois zones d'intervention et mieux implanté dans le réseau de communication marocain – avec de nombreux déplacements sur le terrain. Dans ce cas elle sera implantée au sein du SEEE. Les équipes d'appui (techniciens et animateurs/animateuses) seront dans tous les cas déployées dans les autres provinces-cibles, en fonction du plan de charge.

Trois véhicules tout terrain seront mis à disposition du projet. Ils seront acquis par l'administration (mais financé par le projet) et mis à disposition exclusive du projet. Les équipes de terrain (techniciens et animateurs/trices), devant constamment se déplacer, auront à leur disposition un chauffeur pour mettre en œuvre leurs activités de proximité. Ces chauffeurs éviteront un excès de fatigue aux équipes de terrain tout en assurant le suivi logistique du véhicule. La troisième voiture, laissée à la disposition de l'équipe de direction, ne disposera pas de chauffeur. Le SEEE fournira un ordre de mission permanent à chacun des membres de l'équipe de direction (Responsable, co-Responsable, RAF, Assistance Technique perlée) leur permettant d'utiliser le véhicule dans le cadre de leur fonction. Les assurances des véhicules seront de la responsabilité du SEEE, les coûts d'entretien étant assumés par le projet.

Des locaux seront mis à disposition du projet par le SEEE à Rabat et dans ses services déconcentrés. Durant la première phase du projet un bureau sera mis à disposition du projet à Ouarzazate ainsi qu'au SEEE à Rabat. Dans la troisième phase du projet un nouveau local sera mis à disposition, soit dans le Nord, soit dans l'Oriental, pour servir de base logistique aux activités du projet dans ces régions.

Ces locaux seront équipés par le projet (informatique, mobilier, air conditionné, accès internet et téléphone...). Les risques financiers inhérents au fait que toutes les dispositions logistiques ne soient pas finalisées à ce stade seront pris en charge par la

réserve budgétaire (voir plus haut).

BUDGET TOTAL		Prix U	Quantité	Unité	Modalité	BUDGET TOTAL	%
Les filles et garçons des écoles primaires rurales ciblées ont pris conscience de l'importance des conditions d'hygiène et environnementale de leur école et ont un accès durable à des installations sanitaires opérationnelles et bien entretenues						4.131.600	82,6%
A	01	Cadre institutionnel, méthodologie, outils du programme PMNEER opérationnels				253.000	5,1%
A	01	01	15.000	1,00	forfait	régie	15.000
A	01	02	25.000	1,00	forfait	co-mgt	30.000
A	01	03	30.000	1,00	forfait	co-mgt	30.000
A	01	04	30.000	1,00	forfait	co-mgt	30.000
A	01	05	20.000	1,00	forfait	co-mgt	20.000
A	01	06	70.000	1,00	forfait	co-mgt	70.000
A	01	07	15.000	1,00	forfait	régie	15.000
A	01	08	43.000	1,00	forfait	co-mgt	43.000
A	02	Gestion sanitaire des écoles ciblées, promotion des thèmes genre et environnement assurées				453.000	9,1%
A	02	01	6.000	1,00	forfait	co-mgt	6.000
A	02	02	6.000	1,00	forfait	co-mgt	6.000
A	02	03	6.000	66,00	mois	régie	396.000
A	02	04	1.500	30,00	unité	co-mgt	45.000
A	03	Construction et maintenance d'équipements sanitaires adaptés				3.425.600	68,5%
A	03	01	10.200	8,00	unité	co-mgt	81.600
A	03	02	12.000	1,00	forfait	co-mgt	12.000
A	03	03	12.000	1,00	forfait	co-mgt	12.000
A	03	04	2.000	70,00	unité	co-mgt	140.000
A	03	05	9.800	300,00	unité	co-mgt	2.940.000
A	03	06	4.000	60,00	mois	régie	240.000
X	Réserve budgétaire					106.500	2,1%
X	Réserves					106.500	2,1%
X	01	01	76.500	1,00	forfait	co-mgt	76.500
X	01	02	30.000	1,00	forfait	régie	30.000
Z	Moyens généraux					761.900	15,2%
Z	01	Personnel				457.000	9,1%
Z	01	01	100.000	1,00	forfait	régie	100.000
Z	01	02	3.000	66,00	mois	régie	198.000
Z	01	03	1.500	66,00	mois	régie	99.000
Z	01	04	3.000	8,00	mois	régie	24.000
Z	01	05	3.000	8,00	mois	régie	24.000
Z	01	06	600	20,00	dossiers	régie	12.000
Z	02	Investissement				107.500	2,2%
Z	02	01	5.000	2,00	forfait	régie	10.000
Z	02	02	27.500	3,00	unité	co-mgt	82.500
Z	02	03	15.000	1,00	forfait	régie	15.000
Z	03	Frais de fonctionnement				129.900	2,6%
Z	03	01	300	66,00	mois	régie	19.800
Z	03	02	150	66,00	mois	régie	9.900
Z	03	03	750	66,00	mois	régie	49.500
Z	03	04	400	6,00	année	régie	2.400
Z	03	05	8.000	6,00	année	régie	48.000
Z	03	06	50	6,00	année	régie	300
Z	04	Audit, suivi et évaluation				67.500	1,4%
Z	04	01	20.000	2,00	Unité	régie	40.000
Z	04	02	10.000	2,00	Unité	régie	20.000
Z	04	03	2.500	3,00	Unité	régie	7.500
TOTAL						5.000.000	

Régie	1.360.400	27,2%
Co-mgt	3.639.600	72,8%

5 Modalités d'exécution

5.1 Cadre légal et responsabilités administratives

5.1.1. Cadre légal

Le cadre légal de base du projet est fourni par la Convention Générale de Coopération au Développement signée en 2002 entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, et par la Convention Spécifique du projet à laquelle sera joint le présent Dossier Technique et Financier.

Le cadre légal du programme de Mise à Niveau environnementale des Ecoles Rurales est fixé par la Convention Spécifique à signer entre les deux Royaumes et à laquelle sera joint le présent Dossier Technique et Financier,

5.1.2. Responsabilités des parties

Pour la Partie marocaine :

Le Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget, assure les fonctions d'Ordonnateur national, chargé d'établir, entre autres, les demandes d'utilisation de la contribution belge au vu des pièces justificatives de dépenses reçues par le Secrétariat d'Etat à l'Eau et à l'Environnement, ci-après dénommé SEEE.

La Partie marocaine désigne le SEEE comme maître d'ouvrage du Projet. Le SEEE désigne la Division de l'Approvisionnement en Eau potable des populations Rurales comme entité administrative marocaine responsable de la réalisation et de la gestion du projet, y compris dans l'ensemble des Provinces cibles. Au niveau déconcentré, la réalisation technique du projet sera assurée par les Services de l'Eau dans leur juridiction, en tant qu'unité administrative dépendant directement du SEEE. Les Services de l'Eau seront mandatés pour le suivi de l'exécution des marchés de travaux.

A ce titre, le SEEE nommera dès son démarrage un responsable du projet dont les attributions et compétences sont définies en annexe.

Pour la Partie belge :

La Partie belge confie la réalisation de ses obligations en matière de mise en œuvre et de suivi du Projet à la Coopération Technique Belge (CTB), société anonyme de droit public à finalité sociale. La CTB est représentée au Maroc par son Représentant Résident à Rabat, qui assume les fonctions de co-Ordonnateur du Projet, chargé d'approuver les dépenses effectuées sur la contribution de la partie belge.

La CTB désignera dès le démarrage du projet un Coresponsable de projet, chargé de veiller au respect des modalités de mise en œuvre et des obligations des Parties. Il occupera essentiellement une position d'appui au responsable de projet. Son profil et ses attributions sont décrits en plus de détail en annexe.

5.2 Responsabilités techniques

Le maître d'ouvrage de la réalisation de la prestation d'appui au PMNEER, objet de la

coopération entre le Maroc et la Belgique, est le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement. Les Services de l'eau de chaque province seront en charge du suivi technique rapproché des travaux d'infrastructure; les Délégations Provinciales de l'Education Nationale étant en charge du volet formation. La coordination de différents acteurs de terrain au niveau de chaque province sera assurée par les Comités provinciaux de suivi sous la présidence du Gouverneur.

5.3 Structures d'exécution et de suivi

5.3.1. Comité de pilotage (COPIL)

Pour assurer l'implication effective des différents partenaires concernés par la mise en œuvre de la prestation de coopération, un Comité de Pilotage du projet (COPIL) sera mis en place. Ce Comité est une instance mixte de suivi, de monitoring et de décisions mise en place au niveau local pour assurer la supervision et la coordination de la prestation de coopération.

Le Comité de Pilotage a notamment pour attributions de :

- Veiller à la mise en place des structures d'exécution ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du Projet et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution ;
- Approuver les plans d'activités ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;
- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du Projet et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaires ;
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- Approuver le rapport final et clôturer le Projet.

Le Comité de Pilotage n'a pas autorité pour modifier l'objectif spécifique, l'enveloppe budgétaire allouée au projet ou sa durée. Il est composé des membres suivants ou de leurs représentants :

- Le Secrétaire Général du Département de l'Eau, qui en assurera la Présidence ;
- Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget, Ordonnateur national ;
- Les membres du Comité de suivi national du PMNEER dont:
 - o Le représentant du MEN, désigné par celui-ci;

- Le représentant du Département de l'Environnement;
- Le Représentant Résident de la CTB à Rabat, co-Ordonnateur.

La direction du projet participe aux réunions du Comité de Pilotage en qualité de membre observateur et est chargée de la rédaction du procès verbal. Le Comité de Pilotage peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution au projet, tels que les bailleurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme National du PMNEER ou un représentant des Comités Provinciaux dans lesquels des activités de la prestation sont en cours.

Le Comité de Pilotage fonctionne suivant les modalités décrites ci-après :

- Le Comité de Pilotage établit son règlement intérieur dans le respect des dispositions de ce DTF ;
- Le Comité de Pilotage est convoqué et présidé par le Secrétaire Général du Département de l'Eau ;
- Le Comité de Pilotage se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président et de façon extraordinaire à la demande de l'un des membres signataires des procès-verbaux du Comité de Pilotage. Il tient ses réunions à Rabat ;
- Le Comité de Pilotage prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président, l'Ordonnateur national et le Coordonnateur. Une copie du procès verbal signé sera transmise à tous les membres du Comité de Pilotage ;
- Le Comité de Pilotage tiendra sa première réunion dans les 3 mois suivant la signature de la Convention spécifique du projet ;
- Le Comité de Pilotage tient également une réunion au plus tard trois mois avant l'échéance de la Convention Spécifique du Projet afin d'examiner et valider le rapport final.

5.3.2. Comité de Suivi

Le projet s'appuiera sur un Comité de Suivi, déjà existant, dans chaque province. Ce Comité est composé de:

- Du Gouverneur de la province, Président du Comité;
- Le président de la Commune rurale concernée par l'ordre du jour;
- Un représentant du comité de gestion de l'école concernée par l'ordre du jour;
- Le représentant du Service de l'Eau;
- Le représentant du Département de l'Environnement du SEEE;
- Le représentant de la Délégation du MEN;
- Un représentant des associations impliquées dans le projet.

La direction du projet participe aux réunions du Comité de Suivi en qualité d'observateur et est chargée de la rédaction du procès verbal. Le Comité de Suivi peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution au projet.

Le Comité de Suivi a pour attribution de s'assurer du bon déroulement du projet à travers notamment :

- La coordination des activités de la prestation au niveau provincial;
- Le suivi de la réalisation des activités prévues ;
- la concertation avec les différents partenaires ;
- La vérification de l'atteinte des résultats préalablement fixés.

Le Comité de Suivi veillera à assurer la cohérence entre le SEEE et le MEN.

5.3.3. Direction du projet

Le SEEE aura la charge de tout mettre en œuvre pour exécuter la prestation de coopération de manière efficace et efficiente. Une Direction de projet (DP) collégiale sera toutefois constituée afin d'en assurer la gestion quotidienne. Celle-ci comprend :

- Le responsable du projet, désigné par le SEEE en concertation avec la CTB;
- Le Coresponsable du projet désigné par la CTB en concertation avec le SEEE.

Les attributions communes des membres de la DP mentionnée ci-après ne portent pas préjudice aux responsabilités qui leur seraient confiées par les autorités dont ils relèvent et qui se rapportent aux contributions de chacune des Parties. La DP sera assistée d'un Responsable Administratif et Financier.

La Direction de projet est responsable de la gestion quotidienne des activités du projet et de l'atteinte des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique tels que stipulés dans la Convention Spécifique et le présent Dossier Technique et Financier (DTF). Elle appuie, suit et contrôle les partenaires dans la mise en œuvre des activités dont ils ont en charge la mise en œuvre. A ce titre, elle est chargée de :

- a) La gestion journalière de l'intervention dans ses aspects matériels, financiers et humains, selon les procédures en vigueur :**
 - o Veiller à la bonne utilisation des fonds et des biens acquis ou mis à disposition du projet ;
 - o Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet;
 - o Assurer la gestion de l'équipe de projet ;
 - o Participer à l'ensemble des étapes du processus des marchés publics (marchés de service, de fourniture et d'équipement) selon les procédures en vigueur au Maroc ;
 - o Viser « pour service fait » ou « pour réception conforme » l'ensemble des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses ;
 - o Veiller au remboursement des dépenses effectuées par le Trésor pour le projet.
 - o Maintenir l'outil d'information financière CTB (FIT) et donc collationner et intégrer les données comptables par résultat, au rythme des remboursements effectués en faveur du Trésor (tâche du co-responsable) ;
 - o Rédiger les rapports comptables ;

- Etudier tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui menacerait le bon déroulement du projet, avant de la soumettre au Comité de pilotage pour prise de décision.

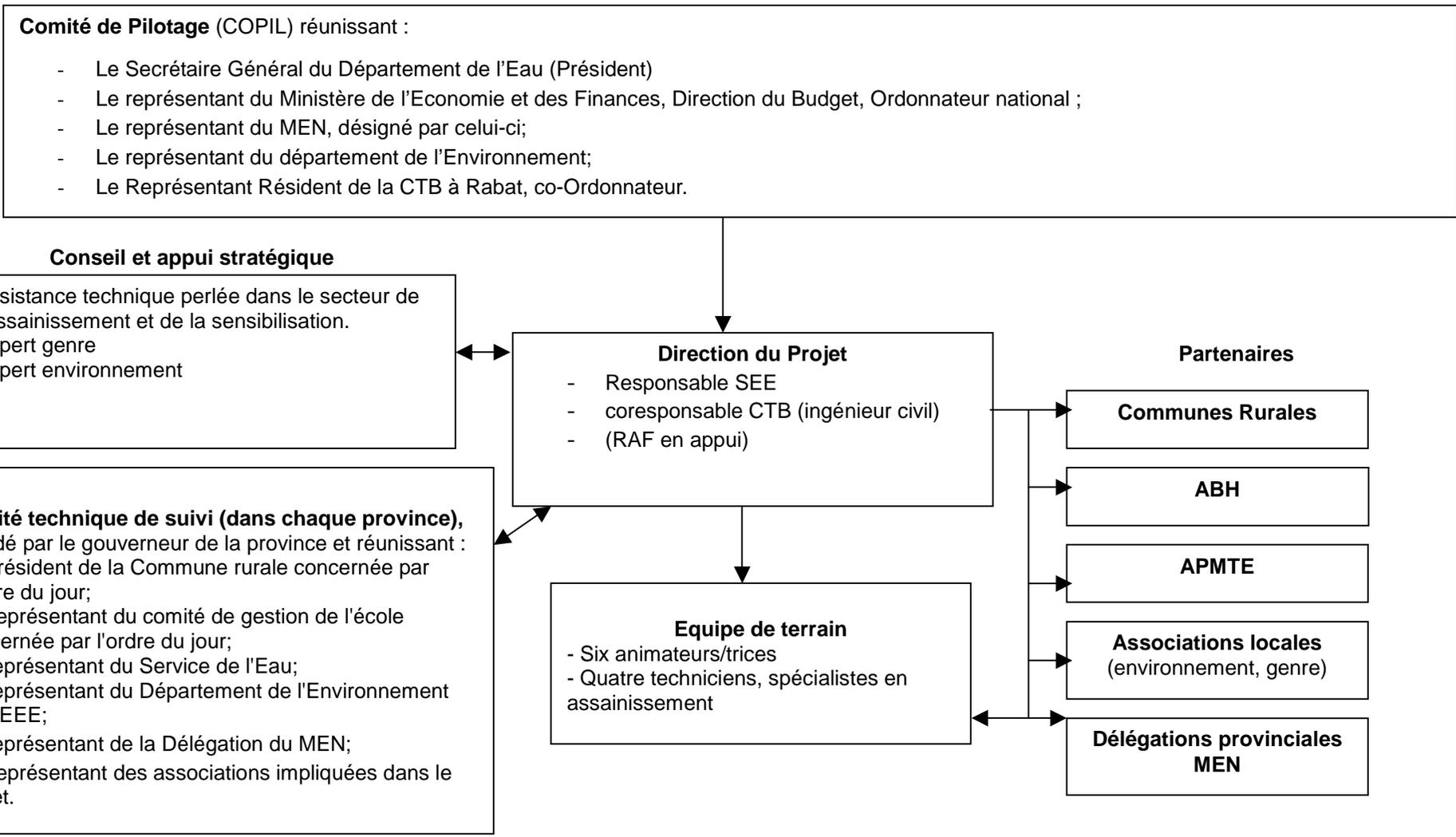
b) L'appui et la coordination des partenaires

- Renforcer les capacités des partenaires par un accompagnement dans la mise en œuvre des activités,
- Planifier et organiser les prestations de services stratégiques d'appui à l'intervention,
- Elaborer et mettre en œuvre le système de suivi-évaluation interne du projet,
- Planifier, organiser et assurer le secrétariat du Comité Technique de Suivi.

c) La planification et le rapportage

- Elaborer et soumettre au Comité de pilotage les plans de travail et programmations financières annuels du projet et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation. Les activités doivent être chiffrées et présentées dans un budget établi selon les exigences et classification de la morasse budgétaire du SEEE.
- Intégrer dans toute planification d'activités les thématiques transversales, en particulier pour ce qui concerne le genre et l'environnement,
- Préparer les Programmations Financières trimestrielles accompagnées des rapports d'activités trimestriels, des tableaux de suivi des marchés publics et des planifications opérationnelles trimestrielles.
- Rédiger les rapports de suivi-évaluation annuels et le rapport final d'exécution selon le canevas de la CTB ;
- Soumettre au Comité de pilotage l'état d'avancement du projet en vue de l'obtention des résultats intermédiaires ;
- Proposer, le cas échéant, au Comité de pilotage les ajustements ou modifications des activités et résultats intermédiaires ;
- Proposer l'ordre du jour au président du Comité de pilotage, après consultation de toutes les parties concernées par le projet ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions du Comité de pilotage, qui seront approuvés et signés par toutes les parties au plus tard un mois après la tenue de la réunion du Comité de pilotage et repris dans le rapport de suivi-évaluation.

o



o

5.4 Gestion opérationnelle

5.4.1. Programmation

5.4.1.1. Planification globale

Au moment du démarrage du Projet, le chronogramme des activités et le chronogramme des dépenses annexés au présent DTF seront révisés et adaptés, le cas échéant, afin de tenir compte de possibles nouveaux développements. En cas de changement majeur, les chronogrammes révisés seront soumis pour approbation au Comité de Pilotage du projet.

5.4.1.2. Plans d'activités annuels

Au début de chaque année d'exécution, un plan d'activités détaillé sera établi et soumis à l'approbation du Comité de Pilotage. Il précisera le chronogramme d'activités et de dépenses, les orientations méthodologiques qui s'appliqueront aux activités de terrain et, pour les années postérieures à la 1^{ère}, la façon dont les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'exécution antérieure seront pris en compte.

Les plans d'activités seront élaborés en fonction du Cadre Logique du Projet et du Dossier Technique et Financier. L'évaluation à mi-parcours pourra conduire à une actualisation ou modification de celui-ci qui devra, le cas échéant, avoir fait l'objet de l'approbation préalable du Comité de Pilotage du projet.

5.4.2. Planifications et reportages

5.4.2.1. Rapports et Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre l'équipe élaborera un planning trimestriel des activités pour la durée totale du projet. Cette planification, accompagnée d'un rapport d'activités du trimestre précédent, suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

5.4.2.2. Rapports et plannings semestriels

Des rapports d'avancement semestriels reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par le responsable et le co-responsable et présentés au Comité de pilotage.

5.4.2.3. Rapports annuels

Un rapport de suivi-évaluation annuel, y compris un plan opérationnel des activités est préparé annuellement par le responsable de projet en collaboration avec le co-responsable selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du projet, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le responsable et le co-responsable est approuvé par le Comité de pilotage.

5.4.2.4. Rapport final

Un rapport final sera élaboré par le responsable de projet en collaboration avec le co-responsable selon le canevas de la CTB.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des planifications et reportages, en précisant le système choisi et le type de responsabilité :

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle trimestrielle	Belge	Conjointe
Suivi planification opérationnelle trimestrielle	Belge	Conjointe
Rapport d'exécution et plannings semestriels	Belge	Conjointe
Rapport de suivi-évaluation annuel	Belge	Conjointe
Rapport final de l'intervention	Belge	Conjointe

5.4.3. Suivi évaluation et backstopping

Le suivi / évaluation fait partie intégrante de la gestion du cycle de projet. Il est conçu lors de la formulation, notamment lors de l'élaboration des indicateurs (IOV), et se poursuit en cours d'exécution de la prestation. En effet, la mise en œuvre du cadre logique doit être régulièrement suivie et adaptée en fonction d'une réflexion critique sur l'état d'avancement des actions, des problèmes rencontrés et des changements dans le contexte où évolue le projet.

5.4.3.1. Ligne de base

Les produits des activités A0102, A0103 et A0201 serviront de situation de référence pour le projet.

5.4.3.2. Suivi en interne

Le suivi des activités réalisées par les partenaires marocains relève en première ligne de leurs propres systèmes de suivi, qui sera renforcé si nécessaire avec l'appui de la Direction de projet.

Le suivi en interne du projet sera sous la responsabilité de la Direction de projet. Elle veillera au respect du calendrier de collecte des informations, à leur qualité, à leur exhaustivité et à l'analyse participative des résultats qui en découlent. Lorsque pertinent, le système de S/E du projet se référera aux systèmes de S/E nationaux existants.

La collecte des informations opérationnelles nécessaires à une gestion efficace et dynamique se fera sur une base trimestrielle pour l'ensemble des indicateurs d'activités. A cette occasion, la planification du trimestre écoulé sera analysée et commentée (expériences positives, échecs, justification des écarts...) et la planification du nouveau trimestre sera établie. Le niveau des activités à réaliser sera établi en tenant compte des réalisations réellement atteintes et de la programmation annuelle. Cette analyse débouchera sur la production du rapport trimestriel d'activité et sur la nouvelle planification trimestrielle.

La collecte des informations stratégiques relatives à la performance du projet sera réalisée annuellement. Il s'agit des données liées aux IOV du cadre logique et aux indicateurs d'approche permettant de mesurer le respect des orientations stratégiques et axes stratégiques transversaux du projet. L'ensemble de ces indicateurs constituera la trame du rapport annuel. Le rapport analysera également les aspects transversaux (genre et environnement), les effets imprévus et les risques.

5.4.3.3. Suivi externe

Dans le cadre du suivi externe, il convient de distinguer les missions commanditées par la CTB Bruxelles et la CTB Rabat. Des missions d'appui du siège de la CTB sont prévues, y compris lors du démarrage du projet. Des missions de suivis seront également réalisées par la CTB Rabat notamment pour les aspects financiers.

5.4.3.4. Evaluation à mi-parcours et évaluation finale

Deux évaluations sont prévues, à mi-parcours et à la fin du projet :

L'évaluation à mi-parcours constituera un moment clé de réflexion critique pendant lequel des changements d'orientation peuvent être instruits et décidés en commun. Cet examen devrait impliquer l'ensemble des bénéficiaires et les autorités de tutelles. Pour mener cet exercice à bien, la CTB, en accord avec le SEEE, mobilisera un opérateur spécialisé qui prendra en charge l'essentiel de l'opération. Cette évaluation prendra lieu à la fin de la première phase du projet, soit après 18 mois d'activité.

L'évaluation finale aura notamment pour objectif d'évaluer les résultats du projet tout en recensant les principaux enseignements du projet. Au même titre que l'évaluation à mi-parcours, la CTB en accord avec le SEEE mobilisera un opérateur spécialisé qui prendra en charge l'essentiel de l'opération.

En résumé, le tableau ci dessous indique les systèmes utilisés et la désignation de la responsabilité pour les moments clés du processus de S/E.

Processus	Système	Responsabilité
Baseline ¹⁰	Belge	Conjointe
S/E interne projet	Ad hoc projet	Conjointe
Evaluation à mi-parcours ¹¹	Belge	Conjointe
Evaluation finale ¹²	Belge	Conjointe
Backstopping (appuis ponctuels)	Belge	Conjointe

5.5 Gestion financière de la contribution belge

5.5.1 Principes de gestion

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et afin de garantir la plus grande transparence de l'utilisation des fonds dévolus au projet, la majeure partie de la

¹⁰ Voir le guide sur la Plateforme Qualité de la CTB pour procédures et check-lists.

¹¹ Idem

¹² Idem

contribution belge, soit 3 639 600 € (72,8%), sera cogérée selon les principes de la gestion, traditionnellement en vigueur dans le cadre de la coopération maroco-belge. A cet effet, les règles et procédures en vigueur au Maroc en matière de dépenses et de marchés publics seront respectées intégralement. Aussi,

- Le budget en cogestion sera inscrit dans la morasse budgétaire du SEEE (voir point ci-dessous);
- Le Trésorier Ministériel (TM) sera informé de tous les marchés et commandes imputables à cette contribution. Suivant les procédures en vigueur, les décomptes définitifs lui seront également transmis pour visa (Article 11 du décret 2-07-1235 du 5 *kaada* 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'état) ;
- Les factures et décomptes se rapportant aux marchés et commandes susvisés seront réglés par le TM ;
- Enfin, la Direction du projet aura pour tâche importante de transmettre les factures et décomptes payés par le TM à l'Ordonnateur national en vue d'établir des demandes de remboursement au profit du Trésor marocain. Ces différentes procédures sont décrites en plus de détails ci-après ;
- Le co-Ordonnateur (Représentant Résident de la CTB) du projet interviendra notamment à deux reprises dans ce processus : son avis de non objection sera sollicité sur les cahiers des charges avant le lancement des appels à concurrence, puis sur les propositions de marchés et de commandes avant leur approbation par les autorités compétentes du maître d'ouvrage ;

Sur cette base, il appartiendra au Ministère de l'Economie et des Finances notamment la Direction du Budget et le TM d'assurer le suivi financier de la contribution belge et de liquider les commandes, achats et paiements sur base de conventions qui lui sont imputables dans le cadre du projet. Le cheminement est décrit en annexe (7.5).

Les moyens généraux à l'exception des véhicules ainsi que les dépenses liées aux lignes budgétaires A0101, A0203 et A0204 et A0306, soit 1.611.500 € de la contribution belge seront gérés en régie belge, de même qu'une partie de la réserve.

5.5.2 Responsabilités financières

5.5.2.1 Ouverture d'un compte spécial pour la cogestion

La contribution financière destinée à financer les activités du projet sera cogérée par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances, Ordonnateur national chargé d'établir, entre autres, les demandes d'utilisation de la contribution belge sur la base des pièces justificatives reçues du SEEE (la Division de l'Approvisionnement en Eau potable des populations Rurales) et par le Représentant Résident de la CTB, agissant en qualité de Coordonnateur (chargé d'approuver ces mêmes dépenses).

A cet effet, un compte en Euro sera ouvert par la CTB auprès de *Bank Al Maghrib* (BAM). Ce compte sera alimenté par la CTB à l'initiative de l'Ordonnateur national et du co-

Ordonnateur, suivant les besoins en cogestion repris dans les programmations financières visées à l'article ci-dessous.

Ce compte sera débité sur présentation à *Bank Al Maghrib* d'ordres de paiements signés par le co-Ordonnateur dès réception par celui-ci des demandes de remboursement au profit du Trésor marocain signé par l'Ordonnateur national. Chaque demande d'utilisation sera accompagnée des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses dûment visées « pour service fait » ou « pour réception conforme » par la Direction du Projet ainsi que du bordereau d'émission établi par le TM attestant de la liquidation des sommes en question.

Suivant les procédures décrites dans le présent DTF, les demandes d'utilisation de la contribution belge signées par l'Ordonnateur national porteront sur des demandes de remboursement au profit du Trésor Marocain. Les intérêts éventuels générés par ce compte s'ajoutent au budget total du projet et seront gérés comme celui-ci.

5.5.2.2 Mise à disposition des fonds

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en œuvre entre l'état belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit auprès de la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fond doit être signé par l'Ordonnateur national.

Transferts suivants

Afin de recevoir les tranches suivantes des fonds, le projet doit introduire auprès de la représentation locale de la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par la direction du projet et aussi par l'Ordonnateur national pour la partie cogérée. Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une dotation financière en réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début de chaque trimestre.

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise auprès de la représentation locale de la CTB;
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise auprès de la représentation locale de la CTB;
- Le montant de l'appel de fonds ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

Les intérêts éventuels générés par les comptes du projet s'ajoutent au budget total du projet et seront gérés comme celui-ci.

5.5.2.3 Passation des marchés

Le décret n° 2-06-388 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat marocain¹³ et certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle seront d'application pour l'ensemble des achats imputés à la contribution belge en cogestion.

Toutefois, les dossiers d'appel d'offres feront systématiquement référence à la Convention Spécifique régissant le projet.

Pour les marchés et commandes d'un montant équivalent ou supérieur à 200.000 Dirhams, l'accord préalable (un « avis de non-objection » sous forme de lettre jointe à la proposition) du co-Ordonnateur est requis :

- Avant la publication du marché ou la diffusion de la consultation quant :
 - o Au mode d'attribution du marché (appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint ou procédure négociée);
 - o Si ce n'est pas un appel d'offres ouvert, à la liste des entreprises à consulter et les critères de sa constitution ainsi que les coordonnées de ces entreprises. Un minimum de trois soumissionnaires doit être valablement consulté;
 - o Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS);

A cet effet, la Direction du projet transmettra au co-Ordonnateur le cahier des charges complet et l'avis de publication ou la demande de prix.

- Après l'examen des offres, quant à la proposition d'attribution du marché ou de la commande. A cet effet, la Direction du projet transmettra au Coordonnateur :
 - o Les procès verbaux de jugement ainsi que les analyses techniques des offres;
 - o Le marché, dûment signé par l'adjudicataire proposé et le maître d'œuvre.

Le ou les marchés ne seront soumis au visa du Contrôleur des Engagements et Dépenses de l'Etat et à l'approbation de l'autorité compétente qu'après approbation des propositions d'attribution par le co-Ordonnateur. Pour les marchés qui dépassent la valeur de 200,000€, le co-Ordonnateur sera mandaté par le siège de la CTB à Bruxelles pour donner son avis de non objection.

Dans tous les cas, le responsable et le coresponsable du projet ou leurs délégués participeront tant à l'ouverture des plis qu'au dépouillement et à l'analyse des offres.

¹³ Décret du 16 Moharrem 1428 (5/2/2007)

5.5.2.4 Remboursement au Trésor par le projet

Il appartient au TM d'assurer le paiement des dépenses engagées au titre des crédits ouverts dans le budget du SEEE en contrepartie de la contribution belge. Ces dépenses seront remboursées au Trésor marocain sur les fonds du don, tel que cogéré par les deux parties. A cet effet, la Direction du projet, est chargé de dresser et de transmettre des demandes de remboursement à l'Ordonnateur national dès le paiement des factures et décomptes auxquels elles se rapportent

Chaque demande d'utilisation sera accompagnée d'un exemplaire des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses dûment visées « pour service fait » ou « pour réception conforme » par la Direction du Projet ainsi que du bordereau d'émission établi par le TM attestant de la liquidation des sommes en question.

Les demandes d'utilisation de la contribution belge signées par l'Ordonnateur national porteront sur des demandes de remboursement au profit du Trésor Marocain.

5.5.2.5 Contribution belge en régie

Les dépenses liées à la coresponsabilité et au recrutement des animateurs/trices, l'assistance technique perlée, les expertises techniques, les frais de fonctionnement et les investissements en faveur de la direction du projet (exceptés les véhicules), certaines études et les évaluations à mi-parcours et finale seront gérées en régie belge par la Représentation de la CTB au Maroc conjointement avec le coresponsable du projet selon les procédures en application à la CTB.

Il s'agit des lignes budgétaires A0101, A0203, A0204, A0306, X0102 et de tous les moyens généraux à l'exception des véhicules.

Un compte mère « régie » en euros sera ouvert à la Deutsche Bank. Un compte « régie » projet sera ouvert dans une banque commerciale au Maroc et une caisse Régie projet sera mise en place, plafonnée à 5.000 MAD.

La réglementation belge en matière des marchés publics sera d'application pour ces fonds. Toutefois, tous les marchés seront gérés en partenariat avec le SEEE et pour ce qui concerne la partie technique, en partenariat avec le responsable du projet.

5.6 Rapportage administratif, comptable et financier

5.6.1 Marchés publics

Une *planification annuelle des marchés publics* sera réalisée et révisée sur une base trimestrielle par la direction de projet et le responsable administratif et financier.

5.6.2 Comptabilité

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction du projet

(Responsable et co-responsable) et transmise à l'Ordonnateur et au Co-Ordonnateur. La comptabilité à envoyer à la Représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

5.6.3 Programmation financière

Trimestriellement, la Direction du Projet élabore une programmation financière pour le trimestre en cours, les trimestres suivants et la ou les année(s) suivante(s). La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée électroniquement à la Représentation locale de la CTB. Elle servira de base à l'alimentation des comptes du projet.

5.6.4 Rapportage financier au Comité de Pilotage

A chaque réunion du Comité, la Direction du projet présente l'information financière suivante:

- Le rapport d'exécution budgétaire;
- La mise à jour de la programmation financière;
- La liste des engagements importants;
- L'aperçu des soldes bancaires;
- Les paiements par le siège de la CTB;
- Toute proposition de changement budgétaire, si nécessaire;
- Le plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier.

5.7 Gestion budgétaire

Le budget total ne peut pas être dépassé. Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté.

Chaque changement de ligne budgétaire doit être approuvé par le COPIL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet et suivant les procédures de la CTB. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire);
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires;
- Réallocation de moyens entre modes de financement;
- Utilisation de la réserve budgétaire.

En outre, il y a lieu de remarquer que le mandat du Comité de Pilotage est limité et que ses décisions en matière budgétaire ne peuvent être suivies d'effets immédiats.

La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement. Les

engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature).

Morasse budgétaire du SEEE

L'inscription de la contribution belge cogérée dans le budget du SEEE est nécessaire. En effet, ce n'est qu'au regard des crédits inscrits dans le budget du SEEE que des marchés et bons de commandes peuvent être engagés par le Contrôleur des Engagements et Dépenses de l'Etat, et réglés par les services de la Trésorerie. Afin de faciliter ce processus d'inscription, le budget ci-inclus est posé en des termes globaux, par résultat, compatibles avec une description détaillée subséquente.

A cet effet, une ligne budgétaire intitulée « *approvisionnement en eau potable et assainissement des écoles rurales - don belge* », sera créée et comportera une dizaine de rubriques.

5.8 Audits financiers

5.8.1 Audits projet

Le projet doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième et la cinquième année d'activité. L'audit portera sur la vérification que les comptes du projet reflètent la réalité, et le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Le Comité de pilotage demandera des audits supplémentaires si elle les juge nécessaires. Le Comité de pilotage charge le représentant résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté au Comité de pilotage. Si nécessaire la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

5.8.2 Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.9 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF

A l'exception de l'objectif spécifique, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux définis dans la Convention spécifique pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un Echange de lettres entre les Parties belge et marocaine, le SEEE, responsable de l'exécution, et la CTB peuvent adapter le présent DTF, en

fonction de l'évolution du projet.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Pilotage est requise :

- Les formes de mise à disposition de la contribution belge et marocaine;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs;
- Les compétences, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage;
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF;
- Les indicateurs des résultats et de l'objectif spécifique;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties. Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La CTB informe la DGCD si de telles modifications sont apportées au projet. Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par la partie marocaine et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, la partie marocaine introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le Maroc et l'Etat Belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.10 Clôture de la prestation

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par la DP selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au Comité de Pilotage de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Soldes

A la fin du projet, les montants non utilisés en régie ou non versés sur des comptes cogérés tombent en annulation. Le décompte final est vérifié par l'Ordonnateur et par le co-Ordonnateur. Les deux Parties, signataires de la Convention Spécifique, conviendront de la ré affectation des soldes déjà versés sur les comptes cogérés.

Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses, sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique actés dans le PV du Comité de Pilotage.

Rapport final

En fin de projet, la Direction de Projet établira un rapport final, selon le canevas de la CTB, qui devra être approuvé par le Comité de Pilotage. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du projet,

liste des derniers engagements, PV de transmission des immobilisés et des archives, etc.

6 Thèmes transversaux

Le PIC 2010-2013 indique que les thèmes de « gestion durable de l'environnement et changements climatiques » ainsi que l'équité entre les hommes et les femmes doivent être intégrés de manière effective dans toutes les prestations.

La mise à niveau environnementale des écoles rurales vise non seulement la protection de l'environnement par l'assainissement liquide, mais également la sensibilisation et l'éducation des élèves, des enseignants et des communautés locales sur la nécessité de préserver et de protéger le milieu naturel. L'objectif spécifique de la prestation réfère à ces deux volets.

Comme déjà indiqué, les opportunités relatives à l'assainissement écologique seront explorées dans le cadre de la prestation.

Finalement, une attention particulière sera donnée à la problématique et aux opportunités en matière d'utilisation des énergies renouvelables en milieu scolaire.

La fiche d'identification initiale mentionne que l'accent est à mettre sur les impacts que le projet aura sur la réduction de la déperdition scolaire, en particulier pour les filles, et de porter une plus grande attention à l'approche genre.

6.1 Environnement

Les problématiques environnementales constituent le thème central de l'intervention. A l'heure actuelle, le manque d'infrastructure et les déficits de gestion des installations sanitaires produisent les effets suivants :

- **Prolifération microbienne** : La délégation du Ministère de la Santé de la province de Zagora estime le nombre de personnes atteintes par la leishmaniose à 687 tandis que certaines associations locales parlent de 3.000. La plupart des personnes atteintes sont des femmes et des enfants. Selon le délégué du MS, cette réapparition de la maladie dans la région s'explique par la prolifération des rats due à l'absence de réseau d'assainissement et à l'abondance des décharges sauvages ;
- **Contamination des nappes, puits et cours d'eau** : des installations sanitaires mal conçues (trop petites..), mal placées (près d'un puits, d'une canalisation...) ou pas entretenues (absence de vidange..) peuvent être à l'origine de la pollutions des nappes, puits et cours d'eau ;
- **Contamination des sols** : les rejets d'eaux usées ont un impact sur les sols, notamment pour les composés peu solubles;
- **Pollution olfactive** : les excréments et urines disséminés autour des écoles ainsi que les installations sanitaires mal entretenues engendrent des nuisances olfactives qui contribuent à dégrader l'image de l'école;
- **Pollution visuelle** : l'inadéquation du système sanitaire implique le plus souvent une pollution visuelle importante (défécation tout autour de l'école, voire dans

l'enceinte scolaire).

Le projet permettra donc de réduire notablement les impacts évoqués ci-avant en veillant à installer dans les écoles des blocs sanitaires bien dimensionnés en nombre et en taille, entretenus et bénéficiant d'une maintenance et de vidanges adéquates.

Le projet prévoit une composante importante de sensibilisation, communication et formation de l'ensemble des acteurs sur les questions liées à l'hygiène et à l'environnement.

Des études menées lors de la phase de démarrage de l'intervention permettront de mieux connaître les méthodes, outils, associations et individus qui pourraient être mobilisés pour contribuer à cette dimension.

Les questions environnementales seront un point important des activités de suivi et d'évaluation du projet.

Le projet étudiera les possibilités de proposer des modèles de blocs sanitaires écologiques – de type toilettes sèches ou suivant le principe EcoSan de la GTZ – qui offrent l'avantage d'être économes en eau et de minimiser les risques de contamination.

L'usage des boues en tant qu'engrais, tradition locale aujourd'hui négligée, sera encouragé par des activités de sensibilisation, de formation et de démonstration.

Des clubs d'environnement, mentionnés comme un des moyens d'action du PMNEER, pourront être encouragés en privilégiant l'appui aux clubs existant et ayant démontré des résultats satisfaisants.

6.2 Genre

Le PMNEER remplit également une fonction sociale essentielle de lutte contre la déperdition scolaire. Les filles à l'âge de la puberté, mais également les filles plus jeunes, souffrent d'un manque d'équipements sanitaires, ce qui les pousse souvent à l'abandon scolaire. Ce constat concerne en premier lieu l'enseignement en milieu rural, où la scolarisation des filles progresse moins rapidement que celle des garçons.

Le taux net de scolarisation des filles dans le premier cycle fondamental (primaire 6-11 ans) en milieu urbain est passé de 78,9% à 93,5% entre 1995-1996 et 2005-2006. Cette hausse a été plus importante en milieu rural où le taux net de scolarisation des filles est passé, au cours de la même période, de 39% pour se situer à 87,2%. Il est également à noter que 50,2% des filles dans le milieu rural achèvent la 5^{ème} année, contre 57,2% chez les garçons.

On ne peut néanmoins pas négliger les données qui montrent que par après, cette scolarisation des filles régresse. Pour l'enseignement collégial (12 – 14 ans), on note pour les filles un taux de scolarisation de 43,4% au milieu rural. Le défi est de garder au minimum ce même pourcentage au niveau collégial.

L'approvisionnement d'eau et l'assainissement à l'école ne sont pas les seuls vecteurs pour une plus forte scolarisation des filles. D'autres catalyseurs sont également

importants, notamment les positions des parents, le comportement des enseignants, la charge du travail des filles et l'environnement social, favorisant la scolarisation des filles.

La prestation permettra d'apporter des corrections à ce déséquilibre via des formations. En plus, la composante relative à l'éducation et la sensibilisation sera conçue en intégrant la thématique d'égalité entre femmes et hommes, et filles et garçons. Ce travail se fera selon une démarche qui favorise l'approche « genre et développement » au-delà de l'approche « femmes au développement ». Finalement, une attention particulière sera donnée à une participation équilibrée des femmes et des hommes dans des instances de concertation dans le cadre de la prestation.

La Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité entre les Sexes vise en matière d'éducation à intégrer de la dimension genre dans les politiques de l'enseignement et de la formation des cadres, avec un effort particulier en faveur du développement de la scolarisation des jeunes filles, surtout en milieu rural.

Cela appelle à une plus grande attention aux points suivants :

- Intégration de la dimension genre dans les actions de sensibilisation en matière de protection environnementale (p.ex. éviter l'usage de stéréotypes, matériel didactique adapté, aussi pour les enfants handicapés) et veiller à une plus grande participation des filles et enfants handicapés lors des sessions de sensibilisation (p.ex. accessibilité des endroits de séances, présentations des sensibilisations d'une manière abordable pour les enfants sourds/aveugles). Ceci nécessite un investissement supplémentaire et spécifique en matériel entre autre pour la traduction (langage des gestes) pour les personnes d'accompagnement.
- Lors de l'établissement des infrastructures sanitaires scolaires, il faudra tenir compte des risques au niveau de la sécurité, de la protection et d'autres aspects relatés à la répartition des rôles entre femmes et hommes.
- Lors de l'élaboration du cadre logique et plus particulièrement lors de la recherche des indicateurs sexo-spécifiques dans les zones d'intervention du projet, faire une référence aux OMD pour mesurer l'impact/effet de ce projet.

6.3 Droits de l'Enfant

Le travail des enfants est essentiellement un phénomène rural, milieu qui contient 87% des enfants travailleurs. En plus, il existe une corrélation étroite entre la déperdition scolaire et le travail des enfants, le pourcentage des enfants au travail qui fréquentent en même temps l'école étant de 12%.

La prestation, de par son objectif implicite de lutte contre la déperdition scolaire, contribuera ainsi à la promotion des droits des enfants.

7 Annexes

7.1 Cadre logique

	Cadre Logique	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	<u>Objectif global</u> Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des filles et garçons du milieu rural dans les régions du Souss-Massa-Drâa, de la Moulouya et du Loukkos			
OS	<u>Objectif spécifique</u> Les filles et garçons des écoles primaires rurales ciblées ont pris conscience de l'importance de l'environnement et ont un accès durable aux installations sanitaires au niveau des écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'écoles ciblées équipées dont les sanitaires adaptés sont utilisés et bien entretenus - Pourcentage d'élèves et enseignants appliquant les normes des bases d'hygiène et d'environnement - Croissance du nombre d'enrôlement scolaire dans les communes partenaires au projet, y compris le nombre de filles - Taux d'abandon scolaire des filles et garçons au primaire en baisse - Taux de maladies hydriques infantiles dans les communes partenaires au projet en baisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données consolidées du MEN, du SEEE, des ABH et de l'ONEP - Etude 'baseline' - Base de données des écoles partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités nationales et provinciales continuent de considérer l'enseignement dans les écoles rurales ainsi que leur assainissement comme prioritaire
R 1	<u>Résultat 1</u> Le cadre institutionnel, la méthodologie et les outils de mise en œuvre du programme national PMNEER sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué dans le PMNEER sont définis, connus et appliqués - Le Comité de suivi ainsi que les Comités Provinciaux des provinces partenaires du projet sont opérationnels et se réunissent régulièrement - Un cadre méthodologique pour le PMNEER a été développé, communiqué et mis en œuvre – puis évalué - Le programme national avance suivant la planification prévue 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du programme national PMNEER - Rapports des Comités Provinciaux - Plan de formation et rapport d'évaluation - Rapports du projet - Programmes informatiques du projet - Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de personnel administratif à tous les niveaux suffisamment qualifié et expérimenté - Les différents niveaux de l'administration sont suffisamment motivés pour mettre en œuvre de façon optimale le programme PMNEER ainsi que la convention entre le SEEE et le MEN

		<ul style="list-style-type: none"> - Les blocages institutionnels sont rares - Des outils informatiques de sélection des sites, de cartographie, et de gestion des données sont opérationnels et effectivement utilisés 		
R 2	<p><u>Résultat 2:</u></p> <p>La gestion sanitaire des écoles ciblées et la promotion des thèmes transversaux sont assurées grâce à l'implication des différents acteurs ainsi que des mesures de gestion et d'entretien correctement appliquées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des écoles couvertes par le projet, dont les blocs sanitaires installés sont correctement entretenus - Des personnes (gardien, concierge ou élèves...) ont été désignées pour assurer l'entretien des sanitaires - Les Comités de gestion scolaires des écoles partenaires sont effectifs et se réunissent régulièrement - Les associations (APMTE..) et les comités sont associés à la gestion sanitaire des écoles et jouent un rôle actif - Les outils pédagogiques utilisables dans le cadre du projet ont été recensés, identifiés, évalués - Les outils pédagogiques appropriés ont été fournis - Des formations sur l'utilisation de ces outils ont été données, ces formations ont été évaluées - Les outils pédagogiques sont effectivement utilisés sur le terrain - Pourcentage d'enseignants, écoliers et membres de la communauté ayant amélioré leurs connaissances en matière de comportements sains - Pourcentage d'enseignants, écoliers et membres de la communauté adoptant des pratiques hygiéniques améliorées (lavage des mains avec savon/ élimination sécurisée des excréta/ traitement et stockage sécurisé de l'eau à domicile) - La gouvernance des écoles rurales est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du MEN - Rapports des Comités Provinciaux - Rapports du projet - Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité suffisante d'enseignants motivés dans les écoles rurales - Autorités locales, cadres enseignants et communautés suffisamment ouverts aux principes d'hygiène scolaire et d'accès à l'éducation pour les filles - Associations locales effectivement constituées et désireuses de collaborer - Des contrats de collaboration entre le projet PMNEER et les écoles incluant leur communauté ont été conclus et respect des engagements de chaque partie - Des activités de sensibilisation continue et de suivi des écoles et de leur communauté sont effectivement mises en œuvre par les autorités - Capacité suffisante des organismes de formation nationaux - Des formateurs/trices qualifiés et motivés sont disponibles pour le projet - L'Ecole de la Réussite joue pleinement son rôle (octroi effectif de la subvention de 49999 dirhams) ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Les écoliers (filles et garçons) sont des agents efficaces de changements pour la promotion des pratiques saines et respectueuses de l'environnement dans leurs communautés - Les acteurs de terrain ont été recensés et, le cas échéant, contractés pour des fonctions d'animation, de sensibilisation ou de formation - Taux de fréquentation scolaire dans les communes partenaires du projet, y compris celui des filles 		
R 3	<p><u>Résultat 3:</u> Les écoles ciblées disposent d'infrastructures sanitaires adaptées et gérées de façon durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans-type et le choix des matériaux tiennent compte des critères coût/efficacité, du confort des usagers, des thèmes du genre et de l'environnement - Les blocs sanitaires réalisés sont bien adaptés aux besoins et au contexte socioculturel des écoles - Dans les écoles partenaires le ratio élèves/toilettes sont conformes aux normes nationales - Les usagers des écoles partenaires disposent d'un volume d'eau potable journalier suffisant pour répondre à leurs besoins - La gestion des blocs sanitaires et des équipements d'adduction d'eau est organisée de manière à assurer un entretien quotidien et une maintenance régulière - Des moyens sont prévus pour l'entretien des équipements et sont effectivement alloués et utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans-type du SEEE - Rapports du MEN - Rapports des Comités Provinciaux - Rapports du projet - Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales, cadres enseignants et communautés ouvertes à des technologies et des plans plus appropriés au contexte climatique - Mise en disponibilité effective de la part du MEN de moyens pour la maintenance des équipements - Communautés locales prêtes à contribuer en nature ou financièrement à la réalisation d'une partie des équipements scolaires et à leur maintenance - Disponibilité d'AEP - Coûts de construction et taux de change EUR/Dhs restent relativement stables

	Activités pour atteindre le Résultat 1	Moyens	Contribution belge
R 1	Résultat 1 : Cadre institutionnel, méthodologie et outils de mise en œuvre du programme national PMNEER opérationnels		Coûts en Euros
A 1.1	Sur base d'une évaluation détaillée du programme national, définition de la stratégie institutionnelle et opérationnelle et mise en place des différents organes (Comité de Suivi National, Comités Provinciaux, Conseil de gestion des écoles)	Consultants nationaux Assistance Technique perlée co-Responsable projet	15.000
A 1.2	Réalisation d'une enquête socioculturelle et comportementale du monde rural face aux questions sanitaires en milieu scolaire et inclusion de ses conclusions dans la stratégie du programme	Consultants nationaux Assistance Technique perlée co-Responsable projet Expert Genre projet	25.000
A 1.3	Inventaire des acteurs, méthodes et outils existants de sensibilisation environnementale et élaboration d'une stratégie et d'outils appropriés aux besoins du projet	Consultants nationaux Assistance Technique perlée co-Responsable projet Expert Environnement projet	30.000
A 1.4	Élaboration participative et expérimentation d'une méthode et d'un outil informatique géo référencé de sélection des écoles bénéficiaires suivant des critères objectifs et normés	Consultance internationale (meilleure pratiques internationale) et nationale Assistance Technique perlée	40.000
A 1.5	En coordination avec les agences concernées, élaboration de la structure d'une base de données informatique par province de gestion des infrastructures scolaires et de leurs équipements sanitaires	Consultance nationale Assistance Technique perlée	20.000
A 1.6	Renforcement des capacités des différents acteurs institutionnels du programme y compris via participation/organisation de séminaires et voyages d'étude (Sensibilisation environnementale, genre, gestion administrative et financière, passation de marchés, techniques de construction écologique...)	Consultances nationales et internationales Assistance Technique perlée co-Responsable projet Expert Environnement/Genre projet	60.000
A 1.7	Équipement des différents organes en charge de la mise en œuvre du projet		15.000
A 1.8	Communication du programme national auprès du public et diffusion des leçons apprises	Consultance nationale Assistance Technique perlée co-Responsable projet Expert Environnement/Genre projet	43.000

	Activités pour atteindre le Résultat 2	Moyens	Contribution belge
R 2	Résultat 2 : Gestion sanitaire des écoles ciblées, leur maintenance et la promotion des thèmes transversaux assurées grâce à l'implication des différents acteurs ainsi que des mesures de gestion et d'entretien correctement appliquées		Coûts en Euros
A 2.1	État des lieux complet des conditions sanitaires, de la gestion sanitaire, de l'encadrement des écoles ainsi que toutes données nécessaires à l'évaluation future des indicateurs et information sur le programme auprès des acteurs	Services de l'eau/Académie co-Responsable Ingénieurs projet Animateurs/trices	6.000
A. 2.2	Sur base des demandes formulées par les écoles, définition des priorités d'intervention à l'aide des outils élaborés par le projet	Services de l'eau/Académie co-Responsable Ingénieurs projet	6.000
A. 2.3	Sensibilisation continue (personnel pédagogique, comités de gestion, associations de parents, élèves et autres intervenants) et accompagnement des procédures quotidiennes de nettoyage des équipements sanitaires, des infrastructures et des enceintes scolaires de l'ensemble des écoles ciblées par le programme national dans les 2 provinces pilotes, puis généralisation	Expert Environnement projet Animateurs/trices	396.000
A 2.4	Échange d'expériences de gestion scolaire entre comités de gestion	Expert Environnement projet Animateurs/trices	45.000

	Activités pour atteindre le Résultat 3	Moyens	Contribution belge
R 3	Résultat 3 : Les écoles ciblées disposent d'infrastructures sanitaires adaptées et gérées de façon durable		Coûts en Euros
A 3.1	Expérimentations en matière d'assainissement écologique (toilettes sèches, bio gaz) ainsi que d'énergies renouvelables en milieu rural (panneaux solaires, éolien)	Assistance technique perlée co-Responsable Ingénieurs projet	81.600
A 3.2	Revue des normes et des différents modèles d'équipements sanitaires en vue de l'optimisation du modèle type	Assistance technique perlée co-responsable Ingénieurs projet	12.000
A 3.3	Élaboration participative et application d'une stratégie en matière de maintenance des équipements sanitaires et des systèmes d'adduction d'eau des écoles ciblées	Assistance technique perlée co-Responsable Ingénieurs projet	12.000
A 3.4	Construction/ réhabilitation de systèmes d'adduction d'eau pour les écoles ciblées	Services de l'eau Consultance nationale Assistance technique perlée co-responsable Ingénieurs projet	140.000
A 3.5	Construction/ réhabilitation des infrastructures sanitaires adéquates dans les écoles ciblées ainsi que d'autres équipements connexes (murs de clôture, fosses d'enfouissement des déchets...)	Services de l'eau Assistance technique perlée co-Responsable Ingénieurs projet	2.940.000
A 3.6	Appui et formation continue des services concernés en matière de suivi de chantier	co-Responsable Ingénieurs projet	240.000

7.2 Chronogramme

BUDGET TOTAL		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
A	Les filles et garçons des écoles primaires rurales ciblées ont pris conscience de l'importance des conditions d'hygiène et environnementale de leur école et ont un accès durable à des installations sanitaires opérationnelles et bien entretenues	405.320	636.960	796.570	979.583	627.583	685.583
A 01	<i>Cadre institutionnel, méthodologie, outils du programme PMNEER opérationnels</i>	130.000	50.000	30.000	14.333	14.333	14.333
A 01 01	Evaluation du programme national, définition stratégie institutionnelle, mise en place organes	15.000					
A 01 02	Enquête comportementale du monde rural en milieu scolaire sur la problématique sanitaire	30.000					
A 01 03	Inventaire des acteurs, méthodes et outils de sensibilisation, élaboration d'une stratégie et des outils	30.000					
A 01 04	Conception participative d'un logiciel géo référencé de sélection des écoles	20.000	20.000				
A 01 05	Conception d'une base de données des infrastructures scolaires et eq. sanitaires	10.000	10.000				
A 01 06	Renforcement des capacités des acteurs institutionnels, y inclus séminaires et voyages d'étude	20.000	20.000	20.000			
A 01 07	Equipement et appui aux Services de l'Eau et aux Comités provinciaux	5.000		10.000			
A 01 08	Communication du programme national et diffusion des leçon apprises				14.333	14.333	14.333
A 02	<i>Gestion sanitaire des écoles ciblées, promotion des thèmes genre et environnement assurées</i>	39.000	72.000	92.250	83.250	83.250	83.250
A 02 01	Etude Ligne de base	1.500		4.500			
A 02 02	Définition des priorités d'intervention dans les 2 provinces pilotes, puis généralisation	1.500		4.500			
A 02 03	Sensibilisation continue et accompagnement des acteurs de terrain (animateurs/trices)	36.000	72.000	72.000	72.000	72.000	72.000
A 02 04	Echange d'expériences entre les comités			11.250	11.250	11.250	11.250
A 03	<i>Construction et maintenance d'équipements sanitaires adaptés</i>	236.320	514.960	674.320	882.000	530.000	588.000
A 03 01	Expérimentation en matière d'assainissement écologique et d'énergie renouvelable	16.320	48960	16.320			
A 03 02	Revue des normes et modèles d'équipement sanitaires et optimisation du modèle type	6.000	6.000				
A 03 03	Elaboration participative d'une stratégie en matière de maintenance des équipements			12.000			
A 03 04	Construction/ réhabilitation de systèmes d'adduction d'eau	10.000	20.000	60.000	50.000		
A 03 05	Construction/ réhabilitation d'infrastructure sanitaires et équipements connexes	196.000	392.000	490.000	784.000	490.000	588.000
A 03 06	Appui et formation en matière de suivi de chantier (4 techniciens)	8.000	48.000	96.000	48.000	40.000	
X	Réserve budgétaire	0	0	0	0	35500	71000
X 01	<i>Réserves</i>	0	0	0	0	35500	71000
X 01 01	Réserve en co-management					25.500	51.000
X 01 02	Réserve en régie					10.000	20.000
Z	Moyens généraux	227.700	150.250	120.650	78150	78800	106.350
Z 01	<i>Personnel</i>	108.300	114.900	77.800	52.800	52.200	51.000
Z 01 01	Assistance Technique perleé dans le secteur de l'assainissement et la sensibilisation	37.500	37.500	25.000			
Z 01 02	Co-responsable - ingénieur civil	33.000	33.000	33.000	33.000	33.000	33.000
Z 01 03	Responsable administratif et financier	9.000	18.000	18.000	18.000	18.000	18.000
Z 01 04	Expert genre /sociologue part-time	12.000	12.000				
Z 01 05	Expert environnement part-time	12.000	12.000				
Z 01 06	Conseiller juridique + frais publication	4.800	2.400	1.800	1.800	1.200	
Z 02	<i>Investissement</i>	103.750	-	-	-	3.750	-
Z 02 01	Equipement bureaux provinciaux	10.000					
Z 02 02	Véhicules 4X4	82.500					
Z 02 03	Matériel informatique et communication bureaux (3)	11.250				3.750	
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>	15.650	22.850	22.850	22.850	22.850	22.850
Z 03 01	Communication	1.800	3.600	3.600	3.600	3.600	3.600
Z 03 02	Consommables bureaux	900	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800
Z 03 03	Carburant et frais d'entretien des véhicules et assurance (3)	4.500	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
Z 03 04	Frais de maintenance informatique	400	400	400	400	400	400
Z 03 05	Mission d'appui CTB	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
Z 03 06	Frais bancaires	50	50	50	50	50	50
Z 04	<i>Audit, suivi et évaluation</i>	0	12500	20000	2500	0	32500
Z 04 01	Evaluation à mi parcours et finale		10.000	10.000			20.000
Z 04 02	Audits			10.000			10.000
Z 04 03	Backstopping		2.500		2.500		2.500
TOTAL		633.020	787.210	917.220	1.057.733	741.883	862.933
		209.200	270.250	298.650	198.150	200.800	198.350
		423.820	516.960	618.570	859.583	541.083	664.583

7.3 TdR personnel long terme

7.3.1 Responsable de l'intervention (H/F)

Lieu d'affectation:	Rabat, Maroc – fréquentes missions sur le terrain
Durée d'affectation :	72 mois (durée du projet)
Disponibilité:	Mi-temps

Description de Poste

Sous l'autorité générale du Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat à l'Eau et à l'Environnement (SEEE), en coordination avec le Représentant Résident de la CTB à Rabat, et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, le Responsable travaillera en collaboration étroite avec le co-Responsable du Projet (Recruté par la CTB) et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Responsabilités Générales

La fonction est la responsabilité de la mise en œuvre du Projet, en collaboration avec le co-Responsable. Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé(e) de :

- Représenter le SEEE au sein de la structure du projet ;
- Coordonner l'administration du programme (matérielle, financière et du personnel national) ;
- Veiller au respect des principes d'action définis dans le Dossier Technique et Financier et à la bonne atteinte des Résultats du projet ;
- Veiller au respect du planning et au respect des échéances ;
- Préparer, avec le co-responsable, les documents soumis à l'approbation du Comité de pilotage et en préparer le secrétariat;
- Participer à l'élaboration des programmes d'activités et à la rédaction des rapports prévus dans le DTF ;
- Assurer la coordination entre les différents intervenants du projet, en particulier sous les aspects administratifs, réglementaires et institutionnels ;
- Participer au dépouillement des offres et aux commissions d'attribution de marchés et assurer le suivi des marchés passés avec les entreprises et les experts étrangers ou marocains ;
- Superviser la comptabilité du projet (avec délégation quotidienne à l'assistant administratif et financier) et le suivi des budgets ;
- Superviser les commandes jusqu'à leur réception (avec délégation quotidienne à l'assistant administratif) et assurer le paiement des fournisseurs ;

- Assurer le suivi des études et des expertises en particulier pour les aspects organisationnels ;

Profil

Le profil du/de la Responsable du projet est le suivant :

- Cadre de haut niveau au sein du SEEE
- Formation universitaire (ingénieur, manager, sciences sociales...)
- Expérience en matière d'assainissement en milieu rural
- Minimum 20 ans d'expérience professionnelle, dont 10 dans la fonction publique
- Connaissance approfondie des institutions marocaines concernées par le développement rural
- Expérience en gestion de projet (planning, administration, budgétisation...)
- Expertise prouvée dans les appels d'offres et l'attribution de marchés publics
- Bonne connaissance du Français et de l'Arabe et bonne aptitude rédactionnelle
- Bonne maîtrise des logiciels courants (WORD, EXCEL...)
- Grande aptitude à travailler en équipe et capacité de coordination, de management et d'organisation
- Grande aptitude de communication
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du projet dans le cadre de ses fonctions.

7.3.2 Co-Responsable de l'intervention

Lieu d'affectation Phase 1: Ouarzazate, Tinghir et Zagora

Lieu d'affectation Phase 2: Rabat, Maroc – fréquentes missions sur le terrain

Durée d'engagement : 72 mois maximum (36 mois renouvelables 1 fois)

Disponibilité: Plein-temps

Description de Poste et responsabilités

Sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Rabat, et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, le co-Responsable travaillera en collaboration étroite avec le Responsable du Projet (désigné par le SEEE) et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé de :

- Contribuer activement à la définition de la stratégie et de la méthodologie générale de l'intervention (notamment au cours de la phase-pilote) ;
- Préparer et superviser l'élaboration des outils techniques et méthodologiques

nécessaires au bon fonctionnement du projet ;

- Participer à la rédaction des termes de références et cahiers des charges pour le recrutement des différents experts et animateurs nécessaires au projet ;
- Participer à l'évaluation et l'approbation des enquêtes et études réalisées ;
- Assurer la cohérence de la stratégie du projet et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités en étroite concertation avec le Responsable du Projet ;
- Coordonner l'organisation et la réalisation des études et enquêtes réalisées au cours du projet et veiller à leur qualité;
- Participer à la revue des normes et plans-types des différents modèles d'équipement sanitaires en vue de leur optimisation ;
- Veiller à la correcte réalisation des infrastructures sanitaires réalisées au cours du projet et à leur installation par des missions de terrain régulières, planifiées et inopinées;
- Préparer avec l'équipe du projet et en suivant les principes et lignes d'action du DTF, le plan de travail et chronogrammes d'activités généraux et individuels et les rapports réguliers d'avancement avec les différents organes et comités ainsi que les experts affectés au projet ;
- Contribuer à l'identification des différents partenaires susceptibles d'être associés aux activités du projet et veiller aux modalités pratiques de collaboration et de concertation à mettre en place ;
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la réalisation des activités du projet ;
- Veiller à l'adaptation des procédures de gestion (administratives et financières) et d'exécution (contrats, taille des lots...) du projet, pour les adapter aux besoins et à la capacité des prestataires de services ;
- Superviser l'élaboration des différents documents contractuels, le lancement des appels d'offres ; participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés de construction, d'acquisition d'équipements, matériels, mobilier et autres fournitures ;
- Assurer le suivi technique du travail des quatre techniciens du projet dans toutes leurs tâches sur le terrain (suivi de chantiers, élaboration d'un programme de maintenance, formation continue des Services de l'Eau);
- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire les documents d'analyses et rapports correspondants ;
- Co-Responsable pour la clôture opérationnelle et financière du projet à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat.

Qualifications requises

Qualifications générales :

- Diplôme en ingénierie, architecture, environnement, ou équivalent, avec une bonne connaissance en gestion de projets, appui institutionnel, formation et sensibilisation dans le domaine de l'assainissement ;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 15 ans tant dans le domaine de l'assainissement que de la coopération au développement;

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 5 ans comme chef de projet ou co-responsable dans la gestion de projets dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement ;
- Bonne connaissance en préparation et suivi de chantiers ;
- Expérience préalable dans le domaine de l'éducation serait un atout ;
- Participation comme expert clé dans au moins deux programmes de sensibilisation et information environnementale ;
- Connaissance parfaite du Français écrit et oral et de l'Arabe et bonnes capacités de rédaction ;
- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes sur le terrain ;
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du projet dans le cadre de ses fonctions.

7.3.3 Assistance Technique perlée – Expertise polyvalente

Lieu d'affectation Phase 1: Ouarzazate, Tinghir et Zagora

Lieu d'affectation Phase 2: Rabat, Maroc – fréquentes missions sur le terrain

Durée d'engagement : 8 mois sur 2 ans à définir en fonction de l'avancement du projet et des besoins identifiés

Description de Poste et responsabilités

Sous l'autorité des responsables et co-responsables du projet et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, l'Assistant Technique travaillera en collaboration étroite avec les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé(e) de :

- Contribuer à la définition de la stratégie et de la méthodologie générale de l'intervention ;
- Apporter un appui technique à l'élaboration de la méthodologie et des outils développés au cours de la phase de démarrage du projet ;
- Contribuer à la rédaction des termes de références et cahiers des charges pour le recrutement des différents experts et animateurs nécessaires au projet ;

- Participer à l'évaluation des études et enquêtes réalisées au cours du projet ;
- Participer à la revue des normes et plans-types des différents modèles d'équipement sanitaires en vue de leur optimisation ;
- Favoriser l'innovation, l'échange d'expérience avec d'autres projets et contextes tant au niveau national qu'international dans les domaines d'ingénierie et de sensibilisation à l'environnement et l'hygiène et faire partager les leçons pertinentes avec les différents intervenants du projet;
- Veiller à la correcte réalisation des infrastructures sanitaires réalisées au cours du projet et à leur installation ;
- Aider à la promotion d'innovations technologiques et de technologies appropriées (assainissement écologique, énergies renouvelables, usage de l'eau...) en milieu scolaire rural, mettre en place des projets pilotes d'expérimentation et veiller à la formation des partenaires nationaux à ce sujet ;
- Contribuer à l'organisation d'un réseau dynamique regroupant les partenaires publics, privés et associatifs susceptibles d'être associés aux activités du projet;
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la réalisation des activités du projet ;
- Concevoir et coordonner les activités de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement ;
- Contribuer à la documentation et au rapportage du projet suivant les besoins exprimés par les responsables du projet.

Qualifications requises

Qualifications générales :

- Diplôme en ingénierie, architecture, assainissement ou équivalent, avec une bonne connaissance en gestion et suivi de chantiers, formation et sensibilisation dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 15 ans.

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 5 ans comme chef de projet ou co-responsable dans la gestion de projets de développement dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement;
- Connaissance avérée dans les domaines des technologies appropriées en construction et assainissement ainsi qu'en énergies renouvelables;
- Bonne connaissance de l'Afrique du Nord et de la culture arabe, une connaissance professionnelle du Maroc serait un atout ;
- Expérience préalable dans le milieu scolaire serait un atout ;
- Connaissance parfaite du français écrit et oral et bonnes capacités de rédaction ;

- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes sur le terrain,
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du projet dans le cadre de ses fonctions.

7.3.4 Expert Environnement

Lieu d'affectation: Rabat, Maroc et fréquentes missions sur le terrain

Durée d'engagement : 8 mois sur 2 ans

Description de Poste et responsabilités

Sous l'autorité des responsables et co-responsables du projet et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, l'Expert en Environnement travaillera en collaboration étroite avec les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé(e) de :

- Veiller à la bonne intégration des principes environnementaux au sein de la stratégie et de la méthodologie générale de l'intervention ;
- Intégrer les questions d'environnement dans la méthodologie et les outils développés au cours de la phase de démarrage du projet ;
- Superviser la réalisation d'une enquête sur les questions sanitaires en milieu rural ;
- Participer à la formation des membres de l'équipe du projet ainsi que des acteurs partenaires en matière d'hygiène et d'environnement adapté au milieu scolaire rural du Maroc ;
- Veiller à ce que les normes et plans-types des différents modèles d'équipement sanitaires intègrent la dimension environnementale;
- Mettre en place des expérimentations relatives à des approches et techniques innovantes en matière d'assainissement écologique et d'énergies renouvelables ainsi qu'à la gestion des déchets solides en milieu scolaire rural;
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la réalisation des activités du projet (associations, entrepreneurs, membres des comités..) ;
- Concevoir et coordonner les activités de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement ;
- Contribuer à la documentation et au rapportage du projet suivant les besoins exprimés par les responsables du projet;
- Contribuer à la politique de communication du projet et fournir des supports adaptés sur les questions d'environnement.

Qualifications requises

Qualifications générales :

- Diplôme en environnement, ingénieur agronome ou civil ou équivalent ;
- Expertise en matière de sensibilisation et formation sur les questions d'hygiène, d'assainissement et d'environnement ;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans.

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 10 ans comme consultant ou responsable de projet dans le domaine de l'assainissement et de l'environnement;
- Bonne connaissance du milieu scolaire rural des pays en développement, en particulier de la situation et des spécificités du Maghreb;
- Expérience préalable dans le milieu scolaire serait un atout ;
- Connaissance parfaite du français écrit et oral et bonnes capacités de rédaction ;
- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes sur le terrain;
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du projet dans le cadre de ses fonctions.

7.3.5 Expert genre

Lieu d'affectation: Rabat, Maroc et fréquentes missions sur le terrain

Durée d'engagement : 8 mois sur 2 ans

Description de Poste

Sous l'autorité des responsables et co-responsables du projet et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, l'Expert en Genre travaillera en collaboration étroite avec les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Responsabilités Générales

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé(e) de :

- Veiller à la bonne intégration des principes d'égalité des femmes et des hommes au sein de la stratégie et de la méthodologie générale de l'intervention ;
- Intégrer les questions de l'égalité dans les outils et la méthodologie développées au cours de la phase de démarrage du projet ;
- Superviser la réalisation d'une enquête sur le genre spécifique et les statistiques désagrégées;
- Contribuer à la formation des membres de l'équipe du projet ainsi que des acteurs partenaires en matière du genre adapté au milieu scolaire rural du

Maroc ;

- Veiller à ce que la législation intégrant la dimension du genre dans les pratiques, soit respecté;
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la réalisation des activités du projet (associations, entrepreneurs, membres des comités..);
- Contribuer à la mise en réseau des différentes associations des parents;
- Concevoir et coordonner les activités de sensibilisation, en s'appuyant sur les méthodologies déjà appliquées au Maroc;
- Collaborer avec les points focaux genre;
- Contribuer à la documentation et au rapportage du projet suivant les besoins exprimés par les responsables du projet;
- Contribuer à la politique de communication du projet et fournir des supports adaptés sur les questions du genre ;
- Être un point focal pour toute question relative à l'égalité des femmes et des hommes au sein du projet.
- Collaborer avec les organismes nationaux et autres partenaires techniques et financiers par rapport à la question du genre.

Qualifications requises

Qualifications générales :

- Diplôme en sociologie ou équivalent par expérience ;
- Expertise en sociologie du monde rural ;
- Expertise en matière de sensibilisation et formation sur les questions du genre;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans.

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 10 ans comme consultant ou responsable de projet dans le domaine du genre;
- Bonne connaissance du milieu scolaire rural des pays en développement, en particulier de la situation et des spécificités du Maghreb;
- Expérience préalable dans le milieu scolaire serait un atout ;
- Connaissance parfaite du français et de l'arabe écrit et oral et bonnes capacités de rédaction ;
- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes sur le terrain ;
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du

projet dans le cadre de ses fonctions.

7.3.6 Responsable administratif et financier (H/F)

Lieu d'affectation Phase 1: Ouarzazate, Tinghir et Zagora

Lieu d'affectation Phase 2: Rabat, Maroc – fréquentes missions sur le terrain

Durée d'engagement : 72 mois

Description de Poste et responsabilités

Sous l'autorité générale du Responsable et du co-responsable du projet, le Responsable Administratif/ve du projet travaillera au service de l'équipe du projet et de l'atteinte de ses objectifs.

Le responsable administratif/ve et financier travaille sous les ordres de la Direction du projet (Responsable et co-Responsable). Dans ce cadre, il/elle effectue les tâches essentiellement financières, administratives et de secrétariat que le Responsable et le co-Responsable lui confieront, telles que (liste non exhaustive) :

- L'établissement et le suivi de la comptabilité du projet selon les procédures comptables de la CTB ;
- Les tâches de secrétariat d'une équipe de quelques personnes de haut niveau technique (rédaction de lettres et autres documents, accueil des visiteurs, gestion des agendas, communications téléphoniques et courrier électronique, etc.) ;
- La production des documents établis par l'équipe (rapports, tableaux, procès-verbaux de réunion, modules de formation, etc.) ;
- Le suivi des dossiers d'exonération du projet ;
- Le suivi des dossiers du personnel local du projet ;
- La tenue de la caisse du projet;
- Le suivi et la planification financière du projet;
- Le contrôle des pièces comptables, l'encodage dans le programme 'Financial information Tool' de la CTB;
- La préparation des réunions;
- Le secrétariat du Comité de pilotage;

Qualifications requises

- Formation en secrétariat et en comptabilité;
- Expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans un poste de secrétaire – financier;
- Connaissance des administrations marocaines;
- Bonne maîtrise des logiciels bureautiques courants (Word, Excel, gestion comptable) et de l'internet;
- Excellente maîtrise du Français et de l'Arabe et bonne aptitude rédactionnelle,

tant pour des courriers que pour des rapports;

- Expérience en secrétariat de réunion (prise de notes, PV de réunions, etc.);
- Qualités relationnelles et aptitude à travailler au sein d'une équipe dynamique, gérant de nombreuses activités simultanées.
- Possession d'un permis de conduire et disponibilité pour conduire le véhicule du projet dans le cadre de ses fonction.

7.3.7 animateurs et animatrices (H/F)

Lieu d'affectation Phase 1: Ouarzazate, Tinghir et Zagora

Lieu d'affectation Phase 2: A définir

Durée d'engagement : 60 mois maximum (30 mois renouvelables 1 fois)

Disponibilité: Plein-temps

Description de Poste et responsabilités

Sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Rabat, et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, l'animateur/trice travaillera en collaboration étroite avec le Responsable du Projet (désigné par le SEEE) et le co-Responsable (désigné par la CTB) et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé de :

- Contribuer activement à la définition de la stratégie en matière de sensibilisation à l'hygiène et la protection de l'environnement ;
- Contribuer à l'élaboration des outils pédagogiques nécessaires;
- Participer à l'évaluation et l'approbation des enquêtes et études réalisées ;
- Identification et sélection des associations locales concernées par la protection de l'environnement, l'hygiène, la promotion du genre et de l'enseignement en milieu rural méritant un appui du projet;
- Veiller à la coopération et la bonne coordination dans les zones concernées entre tous les acteurs liés au projet tels les représentants des Services de l'Eau et des Délégations Provinciales de l'Education Nationale ;
- Assurer un travail de proximité auprès de la direction des écoles, les cadres enseignants, les comités de gestion, les associations diverses impliquées des écoles cible et les élèves visant à des changements comportementaux liés à l'hygiène et la protection de l'environnement et à l'application de mesures visant à la bonne gestion, l'entretien et la maintenance des sanitaires et des systèmes d'adduction d'eau des écoles ainsi que de la propreté de l'école en général ;

- Organisation d'activités diverses de sensibilisation aux thèmes pré-cités tant auprès des écoles cible que de leurs communautés;
- Organisation d'activités diverses de rencontres et d'échanges entre les différents intervenants impliqués dans la gestion et la maintenance des écoles cible;
- Appui technique aux Clubs de l'environnement ainsi qu'à toute organisation, comité, association locale en lien direct avec la promotion de l'hygiène et la protection de l'environnement dans les zones d'intervention du projet;
- Coordination des différentes initiatives visant à la promotion des thèmes visés par le projet dans les zones d'intervention du projet;
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la réalisation des activités du projet ;
- Superviser l'élaboration des différents documents contractuels entre le projet, les écoles, comités et associations et veiller à leur bonne application ;
- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire les documents d'analyses et rapports correspondants.

Qualifications générales :

- Diplôme en environnement, agronomie ou en science sociale ou équivalent ou en science de l'éducation;
- Expertise en matière de sensibilisation et formation sur les questions d'hygiène, d'assainissement et d'environnement ;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans.

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 5 ans comme consultant dans le domaine de la sensibilisation en matière d'assainissement et d'environnement;
- Bonne connaissance du milieu scolaire rural des pays en développement, en particulier de la situation et des spécificités du Maghreb;
- Expérience préalable dans le milieu scolaire serait un atout ;
- Grande aptitude à la communication;
- Connaissance parfaite du français écrit et oral et bonnes capacités de rédaction ;
- Parfaite connaissance de l'arabe écrit et oral et en tamazight;
- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes de longue durée sur le terrain.

7.3.8 Techniciens

Lieu d'affectation Phase 1: Ouarzazate, Tinghir et Zagora

Lieu d'affectation Phase 2: A définir

Durée d'affectation : 60 mois (2^{ème} année du projet jusqu'à la fin)
Disponibilité: Temps-plein

Description de Poste

Sous l'autorité générale de la Direction de Projet, en coordination avec le Représentant Résident de la CTB à Rabat, les techniciens travailleront en collaboration étroite avec le co-Responsable du Projet (Recruté par la CTB) et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Responsabilités Générales

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le Dossier Technique et Financier (DTF) du projet, il/elle sera principalement chargé(e) de :

- Assurer le suivi de chantier régulier des différents ouvrages à réaliser sur le terrain en collaboration avec le Service de l'Eau responsable en la matière;
- Initier la mise en place d'un programme de maintenance des équipements en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir (national, provincial et les comités de gestion).
- Contribuer à la formation continue et au renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la réalisation des activités du projet ;
- Participer à l'élaboration des programmes d'activités et à la rédaction des rapports prévus dans le DTF ;
- Assurer la coordination entre les différents intervenants du projet, en particulier sous les aspects techniques ;
- Participer au dépouillement des offres et aux commissions d'attribution de marchés et assurer le suivi des marchés passés avec les entreprises et les experts étrangers ou marocains ;
- Superviser les commandes jusqu'à leur réception et assurer le paiement des fournisseurs ;
- Contribuer à la réalisation des études et enquêtes réalisées au cours du projet et veiller à leur qualité;
- Participer à la revue des normes et plans-types des différents modèles d'équipement sanitaires en vue de leur optimisation ;
- Superviser l'élaboration des différents documents contractuels, le lancement des appels d'offres ; participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés de construction, d'acquisition d'équipements, matériels, mobilier et autres fournitures ;
- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire les documents d'analyses et rapports correspondants.

Qualifications requises

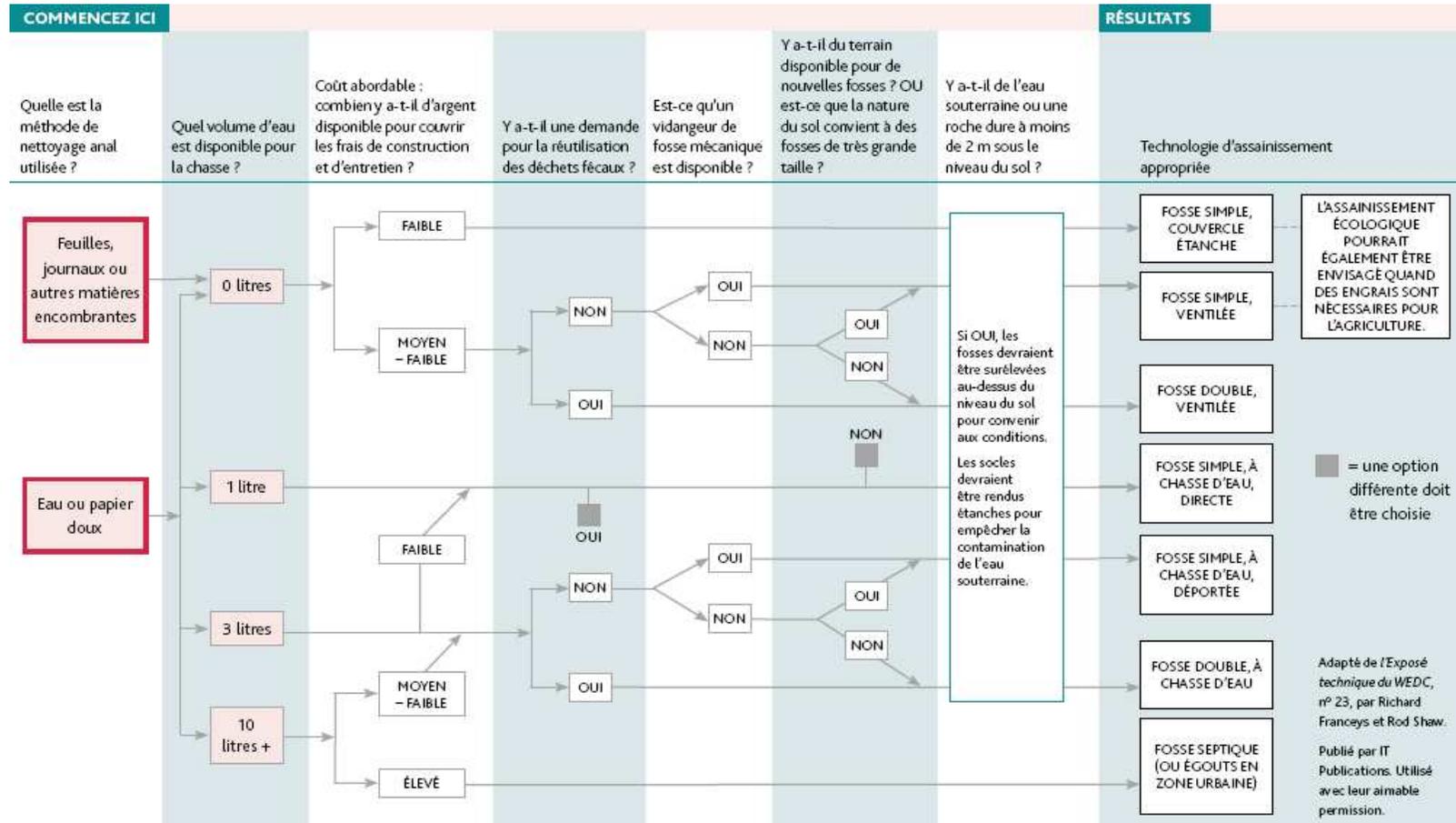
Qualifications générales :

- Diplôme en bâtiment ou en technicité de l'eau et/ou des ouvrages hydrauliques, architecture, environnement, ou équivalent, avec une bonne connaissance en formation et sensibilisation dans le domaine de l'assainissement ;
- Expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans tant dans le domaine de l'eau, de l'assainissement que de la coopération au développement;

Qualifications spécifiques :

- Expérience d'au moins 10 ans dans la préparation et suivi de chantiers, notamment d'assainissement et d'adduction d'eau;
- Expérience préalable dans le domaine de l'éducation serait un atout ;
- Connaissance parfaite du Français écrit et oral et de l'Arabe et bonnes capacités de rédaction ;
- Aptes et disponibles pour des missions fréquentes et de longues durées sur le terrain ;

7.4 Exemple de processus de sélection de type de blocs sanitaires

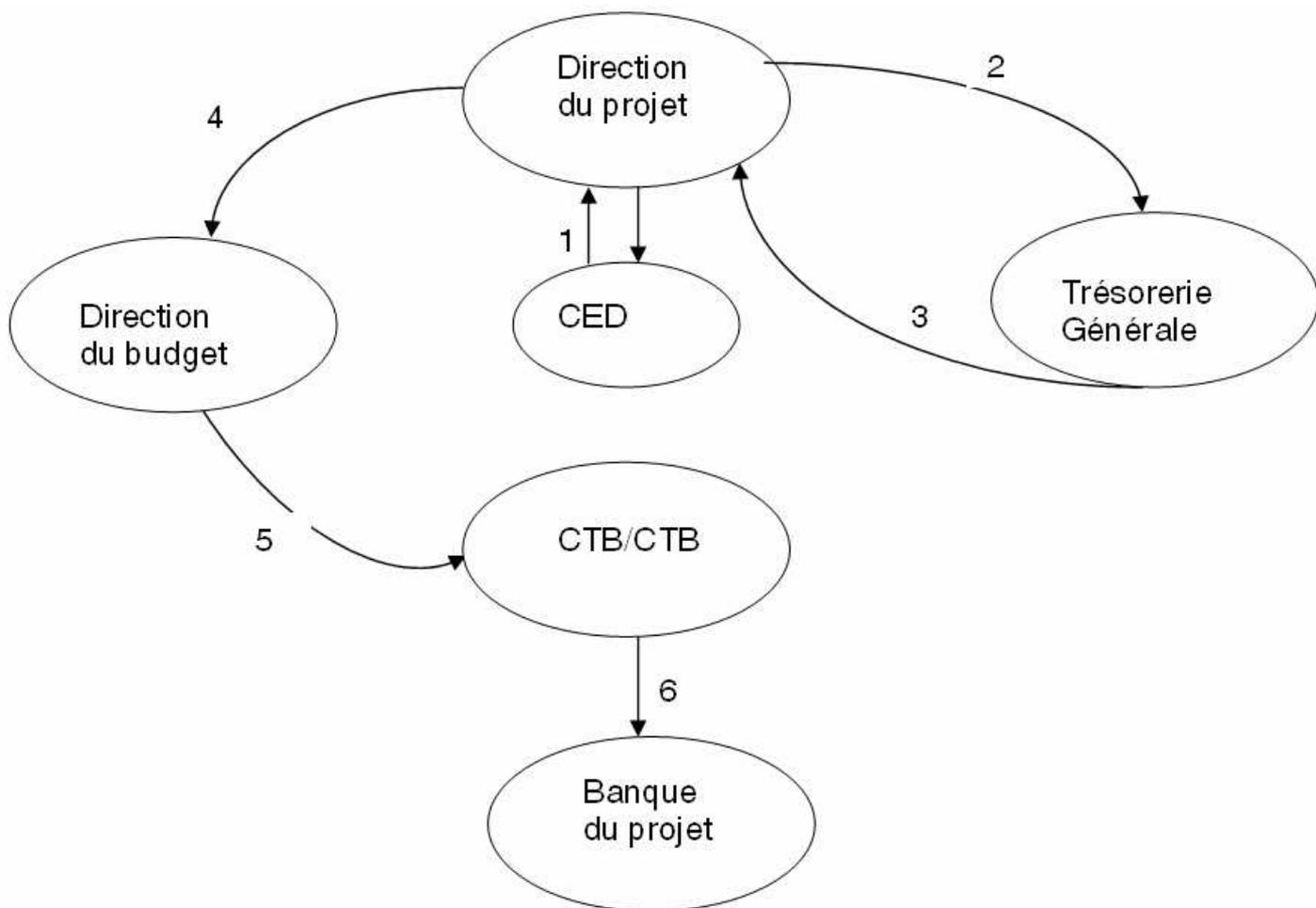


7.5 Circuit de paiement par remboursement au trésor

ETAPE	CONSISTANCE
1 (préalable, cf procédure des marchés)	<p>Avec l'assistance du responsable administratif du maître d'ouvrage, et après établissement des CPS et règlements de consultation, la Direction du projet (DP) communique les copies du CPS et du RC à la CTB <u>pour un avis de non objection (ANO)</u>.</p> <p>Une fois les PV signés et le marché établi et signé par l'attributaire, la <u>CTB est saisie pour donner son accord pour engager le marché</u>.</p> <p>Après visa du marché par le CED, il est soumis à l'approbation des autorités compétentes. Le RR de la CTB à Rabat donne son approbation pour toutes les dépenses dont les montants sont supérieurs à 200.000 Dirhams.</p>
2	<p>La DP remplit le Bordereau d'Emission (BE), en deux exemplaires originaux. Ce formulaire peut être retiré auprès du service comptabilité du maître d'ouvrage. Y sont repris une description de la dépense et les détails de son imputation. La DP y appose en outre son cachet « Projet financé » et y adjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie du marché ou de la commande et des pièces justificatives s'y rapportant; - Une copie de l'avis de non-objection de la CTB, le cas échéant; - Le Mandat de Paiement, en un exemplaire unique. Signé par le sous-ordonnateur du Département ministériel ou son délégué, ce mandat ordonnance le paiement d'une commande ou d'un marché¹⁴; - L'Avis de crédit, en un exemplaire unique. Signé par le sous-ordonnateur du Département ministère ou son délégué, ce dernier sera transmis par la Trésorerie Régionale à l'adjudicataire de la commande ou du marché; - Ces documents sont transmis à la Trésorerie Régionale (TR).
3	<p>Si le dossier présente des lacunes, un complément d'information est demandé à la DP.</p> <p>Si le dossier est complet, la TR procède à la liquidation de la facture ou du décompte et vise le BE. Elle en garde un exemplaire et retourne le second exemplaire du BE à la DP.</p>
4	<p>Dans un délai de dix jours à compter de la réception du BE, la DP transmet à la Direction du Budget (DB) une demande de remboursement accompagnée : D'une copie du marché ou de la commande, des pièces justificatives s'y rapportant et, le cas échéant, une copie de l'avis de non objection établi par la CTB;</p>

¹⁴ Il y a une nette distinction à faire entre l'ordonnateur et le co-ordonnateur cités dans la Convention Spécifique et le sous-ordonnateur qui est avant tout un fonctionnaire du département concerné par le projet à qui son administration lui a délégué les pouvoirs d'engager, de mandater et de liquider des crédits.

	<ul style="list-style-type: none"> - D'une copie du BE dûment visé par la TR ; - Une attestation de paiement signé par l'adjudicataire du marché ou de commande.
5	Suite à l'examen de ces documents, la DB établit une demande de remboursement au bénéfice du maître d'ouvrage du projet et l'adresse à la CTB, accompagnée des documents visés au point 3 ci-dessus.
6	Suite à l'examen de ces documents, la CTB contresigne la demande de remboursement et la transmet à la banque du projet pour paiement.
7	La CTB transmet une copie scannée de l'avis de débit à la DP et à la DB pour information.



7.6 Liste des membres du Comité de Suivi National du PMNEER

23/09/2010 11:38 +212-37776081

D R P E

PAGE 02/02

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement



كتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والمعادن
والماء والبيئة، المكلفة بالماء والبيئة

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DES ECOLES RURALES COOPERATION MAROCO BELGE

LISTE DU COMITE DE SUIVI AU NIVEAU CENTRAL

Nom Prénom	Fonction/Département	Téléphone	E-mail
El Afti Touria	Ingénieur Général/ SEEE département de l'eau	0661098194	afti@water.gov.ma
Rihane Said	Chef de division de l'AEPR par interim/département de l'eau	0661996017	rihane@water.gov.ma
Benbouziane Abderafia	Chef de service de réalisation des projets/département de l'eau	0661763183	benbouziane@water.gov.ma
Chalabi Moulay Mehdi	Chef de la division de la gestion environnemental du milieu naturel/département de l'environnement	0661347995	chalabi@environneme nt.gov.ma
Mehdi Mohamed	Chef de service de l'air/département de l'environnement	0673082317	mehdi.see@gmail.com
Halim Amina	Chef de service du programme éducatif et de la formation continue/département de l'environnement	0673082492	halim_zora@yahoo.fr
Laaboudi Nabil	Directeur du projet de mise à niveau des établissements scolaire/Ministère de l'Education National	0661324410	n.laaboudi@yayoo.fr
Jamal El Mostafi	Coordonnateur national de projet de partenariat	0660281439	mostafijamal@yahoo.fr

المركز الوطني للمياه والبيئة
Adresse: Rue Hassan Benchevroun, Agdal, Rabat - Maroc. الهاتف: +212 05 37 77 87 77. الفاكس: +212 05 37 77 88 96. الموقع الإلكتروني: www.watht.gov.ma